

# BMS : Des pluies sur 9 wilayas du pays

Des pluies, parfois sous forme d'averses orageuses, affecteront, aujourd'hui encore, 9 wilayas du pays, indique le Centre national des prévisions météorologiques dans un bulletin météo spécial (BMS). P. 2



## Horaires des prières

Fajr : 03h36 Dohr : 12h45  
 Asr : 16h36 Maghreb : 20h02 Isha : 21h42  
 Iftar : 20h02  
 Imsak : 03h36

MÉTÉO		
Alger	: 24°	13°
Oran	: 26°	16°
Annaba	: 19°	13°
Béjaïa	: 23°	13°
Tamanrasset	: 35°	21°

[www.dknews-dz.com](http://www.dknews-dz.com)

# DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Lundi 27 mai 2019 - 22 Ramadhan 1440 - N° 2225 - 6<sup>e</sup> année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

MONDE MUSULMAN

**Le ministre des Affaires religieuses à la conférence de la Ligue islamique mondiale en Arabie Saoudite**

P. 24

DU 27 AU 31 MAI À NAIROBI

**Assemblée générale du programme ONU-Habitat**

P. 24

## PRÉSIDENTIELLE DU 4 JUILLET :

# Deux postulants déposent leur dossier de candidature



Deux candidats à l'élection présidentielle ont déposé leur dossier de candidature auprès du Conseil constitutionnel avant l'expiration du délai légal (samedi à minuit) ouvrant ainsi la voie au Conseil de statuer sur leur validité dans un délai de 10 jours.

P. 4

### HYDROCARBURES :

**Arkab : «L'Algérie ne va plus importer de carburant»**

P. 6

### VIGNETTE AUTOMOBILE 2019 :

**Pas d'augmentation des tarifs**

P. 7

### DÉFAUT DES MOTEURS RENAULT :

**Les voitures montées en Algérie non concernées**

P. 7

### ARMÉE

**Gaïd Salah en visite à la 6<sup>e</sup> Région militaire à partir d'aujourd'hui**

P. 3

### SANTÉ

**Des soins pour ma peau mixte**

P.p 12-13

### FOOTBALL

CAN-2019 - ALGÉRIE:

**Belmadi : «Passer d'abord le premier tour puis se battre pour le titre»**

P. 21

**Le dossier d'enquête de 12 anciens responsables transmis à la Cour suprême**

P. 3

### MDN

**Quatre narco-trafiquants arrêtés et 250 kg de kif traité saisis à Tlemcen**

P. 24

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة الشؤون الدينية والأوقاف

ΠΥΝΕΣ | ΣΕΙΣΜΗ | ΕΘΥΒΙ | Α ΣΕΙΣΜΗ |

قصر المعارض (المعارض) ، فندق السوفيتال

من 20 إلى 26 رمضان 1440 هـ

الموافق لـ 25 إلى 31 ماي 2019 م

جائزة الجزائر الدولية لحفظ القرآن ولأحياء التراث الإسلامي

المسابقة الوطنية التثجعية لصغار حفظة القرآن الكريم

جائزة الجزائر الدولية لحفظ القرآن الكريم وتجويد وتفسيره

## MÉTÉO

### Pluies sur 9 wilayas du pays

Des pluies, parfois sous forme d'averses orageuses, affectent, depuis hier, 9 wilayas du pays, indique le Centre national des prévisions météorologiques dans un bulletin météo spécial (BMS). Les wilayas concernées sont Bejaïa,

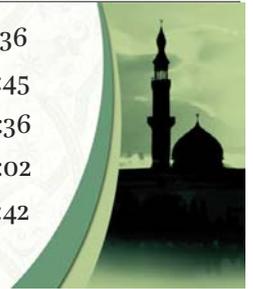
Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Souk Ahras, Guelma, Mila et Constantine, précise la même source. "Les cumulés estimés atteindront ou dépasseront localement 25 mm durant la validité du bulletin", prévoit également le BMS.



## Horaire des prières

Lundi 22 ramadhan 1440

Fajr	03:36
Dohr	12:45
Asr	16:36
Maghreb	20:02
Isha	21:42



## ESPLANADE DE L'OREF

### Opération de collecte de sang



En collaboration avec l'Agence nationale du sang (ANS) et à l'occasion du mois sacré de Ramadhan, l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA), organise ce matin à partir de 22h au niveau de l'Esplanade de Riadh El Feth, une opération de collecte de sang. Le mouvement sportif national dans ses différents corps (MJS, COA, fédérations sportives, clubs, dirigeants, entraîneurs, athlètes, arbitres, supporters, journalistes et toute la société civile) est cordialement invité à prendre part à cette louable initiative.

## CE MATIN AU SIÈGE DE L'ANR

### Conférence de Belkacem Sahli



Dans le cadre des activités politiques du parti, le secrétaire général de l'Alliance nationale républicaine (ANR) Belkacem Sahli, animera une conférence de presse ce matin à partir de 10h30 au siège central du parti, consacrée à l'exposition des positions du parti vis-à-vis des derniers développements du paysage politique ainsi que la décision du SG du parti de suspendre sa candidature pour les prochaines élections présidentielles du 4 juillet.

## MOUDJAHIDINE

### Conférence sur le rôle des scouts dans le mouvement national

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, présidera ce matin à partir de 10h30 au niveau du Centre national d'étude et de recherche sur le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954, une conférence-historique sur «Le rôle des scouts dans le mouvement national et la guerre de libération». Cette rencontre intervient à l'occasion de la commémoration du 78e anniversaire de la mort du fondateur des scouts musulmans algériens (SMA) Mohamed Bouras.



## ÉCOLE DE MUSIQUE DE KOUBA

### Gala animé par Deghiche Dahmane

Dans le cadre des soirées ramadanesques, l'artiste Deghiche Dahmane, animera un gala artistique ce soir à partir de 22h30 au niveau de l'École de musique Abdelkrim Dali de Kouba (Alger).



## Météo



	Max	Min
Alger	24°	13°
Oran	26°	16°
Annaba	19°	13°
Béjaïa	23°	13°
Tamanrasset	35°	21°

## SALLE AFRIQUE

### «Creed II» en projection

Le film «Creed II» réalisé par Steve Caple Jr, sera en projection cet après-midi à partir de 13h au niveau de la salle Afrique.



## CE SOIR AU TNA

### Hommage à Beihdja Rahal



L'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA), rendra hommage ce soir à partir de 22h au Théâtre national algérien (TNA), à la grande musicienne Beihdja Rahal. Un coffret de CD sera édité à cette occasion.

## PROMENADE DES SABLETTES

### Hassib Abderaouf et Nawel Mbraek en concert

La chanteuse de hawzi Hassib Abderaouf et l'artiste Nawel Mbraek, animeront un concert, ce soir à partir de 23h au niveau du théâtre de plein air Sid Ali Kouiret de la promenade des Sablettes.

## CARREFOUR DES ARTISTES

### Qaâda chaâbi avec Abdelhak Bourouba

L'interprète de musique chaâbi, Abdelhak Bourouba, animera un récital chaâbi, ce soir à partir de 22h30 au niveau du Carrefour des artistes (Tahtahat El Fananine, Port d'Alger).

## EXAMENS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

### Dispositif sécuritaire spécial mis en place par la Gendarmerie nationale

Un dispositif sécuritaire spécial encadrant le déroulement des examens de fin d'année scolaire dans ses trois paliers (primaire, moyen et secondaire) a été mis en place par la Gendarmerie nationale, indique hier un communiqué du Commandement de la Gendarmerie nationale. "Dans le cadre de la sécurisation du déroulement des examens de la fin de l'année 2019 de ses trois paliers (primaire, moyen et secondaire), en coordination avec le ministère de l'Éducation nationale, le Commandement de la Gendarmerie nationale a mis en place un dispositif sécuritaire spécial pour la réussite de ces rendez-vous scolaires en réunissant les conditions nécessaires selon le calendrier suivant: l'examen du certificat de l'enseignement primaire, prévu pour le 29 mai 2019, l'examen du certificat de l'enseignement moyen, prévu du 9 au 11 juin 2019 et les épreuves du baccalauréat fixées du 16 au 20 juin 2019", précise la même source.



## FFS

### Conférence jeudi à Bejaïa

Le parti du Front des forces socialistes (FFS), organise jeudi 30 mai à Ighzer Amokrane (Bejaïa), une conférence qui portera sur «La situation politique du pays et la proposition de sortie de crise du FFS». La rencontre sera animée par Brahim Meziani membre de l'instance présidentielle, Ahmed Djedai conseiller du premier secrétaire et Massinissa Boussekine secrétaire national au mouvement étudiant.



## MERCREDI AU CHU D'ORAN

### Séminaire sur : Le travail et l'éthique

L'Observatoire du handicap, de la République et de l'éthique en santé (OHRES), organise mercredi 29 mai à partir de 12h à l'amphi du Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Oran, un séminaire sur le travail et l'éthique. Dans ce cadre, le Pr Borsali Hamdan enseignant à la faculté de droit et des sciences politiques (université Oran2), animera une conférence sur «Le droit du travail : quelle place pour l'éthique?». Une autre conférence sera animée par le Pr Ali Tadjine enseignant à la Faculté des sciences sociales de l'université Abdelhamid Ibn Badis de Mostaganem sur «Le travail est-il une valeur morale?».

## SITUATION POLITIQUE EN ALGÉRIE

# L'ONM appelle à une conférence nationale à même de concrétiser les objectifs dans le cadre d'une vision nationale complémentaire

L'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) a appelé, dimanche, à la tenue d'une conférence nationale pour l'élaboration d'une feuille de route, à même de répondre aux revendications populaires dans les plus brefs délais et permettre aux institutions du pays de poursuivre normalement leur processus dans le cadre d'une vision nationale complémentaire.

L'organisation a évoqué, dans un communiqué, les différentes interactions sur la scène nationale et leurs répercussions qui « nous imposent de réunir les conditions pour abriter un dialogue national sérieux et responsable, proposant la tenue d'une conférence nationale regroupant l'ensemble des acteurs, à savoir des représentants du hirak populaire, des partis politiques, des organisations nationales, des syndicats et autres. Cette conférence constitue « le cadre adéquat pour débattre et approuver les étapes à entreprendre dans le cadre d'une vision nationale globale qui servirait de feuille de route à même de répondre, dans les plus brefs délais, aux revendications du peuple et de permettre aux institutions de l'Etat de poursuivre normalement leur fonctionnement », selon l'organisation. Pour l'ONM, il existe plusieurs éléments de sortie de crise qui revêtent une grande importance dans le cadre de cette conférence en tant que principaux axes à débattre, avec à leur tête l'étape de transition « non encore approuvée »,

outre la question des élections qui exige plusieurs conditions juridiques, organisationnelles, techniques et administratives « qui ne peuvent être réunies ». L'Organisation propose « le cautionnement ou l'élection d'une personnalité nationale ou d'une instance regroupant plusieurs personnalités qui supervisent la direction de l'étape de transition pour une durée maximale d'une année ».

Outre la poursuite de la révision de la loi relative au régime électoral, cette personnalité ou instance supervisera la gestion de la période de transition, et ce à travers la formation d'une commission indépendante chargée de la supervision de toutes les étapes de l'élection.

L'organisation propose, dans ce cadre, la constitution d'un Gouvernement technocrate par les dirigeants de la période de transition « lequel ne sera pas en droit d'avoir un lien direct avec le processus électoral », mais se chargera plutôt de la mise en place des différents moyens pour l'organisation de ces échéances. L'ONM a



mis en avant, dans ce sens, le rôle de l'Armée nationale populaire (ANP) dans cette conjoncture que traverse le pays, qui « au-delà de ses engagements d'assumer sa responsabilité dans la préservation

de la pérennité de l'Etat (...), a prouvé son souci d'assurer et d'accompagner le mouvement populaire ».

La feuille des suggestions proposées par l'ONM s'inscrit dans le

cadre de la réponse à l'appel lancé par le Haut Commandement de l'ANP afin de relancer un dialogue national menant à l'élaboration d'une vision qui permet la résolution de la situation actuelle.

## Renoncer à l'élection du 4 juillet pour engager un processus politique et répondre aux aspirations du peuple

Le renoncement à l'organisation de l'élection présidentielle du 4 juillet prochain « ne signifie pas avancer vers le chaos, mais engager un processus politique pour construire un ordre à même de répondre aux aspirations du peuple algérien, notamment de sa jeunesse », a indiqué l'ancien Doyen de la faculté de droit d'Alger, Madjid Benchikh. « Renoncer à l'organisation des élections du 4 juillet c'est, non pas avancer vers le chaos, mais, au contraire, engager un processus politique qui permettrait de quitter un ordre constitutionnel autoritaire et sans légitimité populaire pour construire un ordre qui répond aux aspirations de notre peuple et notamment de sa jeunesse », a déclaré M. Benchikh dans un entretien accordé au quotidien national « El-Watan » publié dimanche. Dans le même contexte cet éminent juriste a ajouté que « continuer à vouloir organiser ces élections contre la volonté mille fois exprimée de dizaines de millions d'Algériens et maintenir Bensalah (chef de l'Etat), Bedoui (Pre-

mier ministre), le Parlement et le Conseil constitutionnel indique un attachement au système actuel sur lequel il est légitime de s'interroger, surtout lorsque de tels discours viennent de ceux qui ont soutenu le 4ème et le 5ème mandats ». « Tout bien considéré, il n'y a donc aucun danger à annuler les élections », a-t-il dit, estimant que « cela va diminuer la pression, et, du coup, permettra d'engager un dialogue avec la société civile, avec les syndicats autonomes, avec les personnalités indépendantes qui aspirent à la construction de la démocratie et peuvent, dès lors, apporter leur contribution à cette construction ».

Selon lui, il ne s'agit de « se projeter dans le vide » mais de « s'engager dans la voie de la construction d'une nouvelle République qui reposera sur l'adhésion des populations ». « Un jour ou l'autre, nous aurons besoin d'aller vers des élections libres et honnêtes », a-t-il encore asséné, soulignant que « c'est une exigence de la vie démocratique (...) mais il faut préparer sérieusement ces

élections, et, avant, il faut préparer ou créer le cadre et les conditions dans lesquels elles se dérouleront. Il faudra du temps. Il faudra négocier la durée nécessaire à cette préparation ». Revenant sur les marches et manifestations populaires enclenchées le 22 février dernier, M. Benchikh a relevé que « la mobilisation populaire a obtenu des victoires d'étape importantes qui doivent être soulignées », estimant que « le Hirak est devenu rapidement un véritable soulèvement populaire qui montre un peuple debout, qui affirme sa dignité et revendique les droits humains et les libertés démocratiques ». Notant que la mobilisation populaire a « bouleversé les données de la scène politique », il a appelé le peuple à « continuer à se mobiliser pour arriver à une transition démocratique ».

Pour M. Benchikh, « les partis politiques actuels seront probablement balayés, d'autant qu'ils sont pour la plupart très peu représentatifs », affirmant qu'à tous points de vue, « ce soulèvement marque un tournant

dans la vie politique dans notre pays ». Sollicité par un Collectif de la société civile pour une transition démocratique pour l'aider à élaboration d'une feuille de route, il a indiqué avoir fait des propositions à ce Collectif qui a adopté une « Déclaration de principes gouvernant la transition démocratique ». Cette Déclaration, a-t-il détaillé, propose la création d'une instance présidentielle collégiale, un gouvernement de compétences, un conseil de la transition de 20 à 30 membres et une instance indépendante pour l'organisation et le contrôle des élections. « Il s'agit d'instances largement admises devant être créées dans le cadre d'un compromis historique établi par le dialogue entre les forces attachées au soulèvement populaire et les représentants du pouvoir politique », a conclu l'ancien directeur de l'Ecole doctorale de droit et de sciences humaines de l'université de Cergy-Pontoise (Paris, Val d'Oise) et auteur de plusieurs ouvrages.

## ARMÉE Gaïd Salah en visite à la 6<sup>ème</sup> Région militaire à partir de lundi (MDN)



Le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, effectuera, à partir de lundi, une visite de travail et d'inspection à la 6ème Région militaire à Tamanrasset, indique, dimanche, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Lors de cette visite, le général de corps d'Armée « supervisera un exercice de démonstration avec munitions réelles visant à contrôler la 2ème étape de la préparation au combat, procédera à l'inspection de certaines unités et tiendra des réunions d'orientation avec les cadres et les personnels de la 6ème Région militaire », précise le communiqué.

## JUSTICE

### Le dossier d'enquête de 12 anciens responsables transmis à la Cour suprême

Le Parquet général près la Cour d'Alger a transmis, dimanche, au Procureur général près la Cour suprême le dossier d'enquête préliminaire instruite par la Gendarmerie nationale, à l'encontre de 12 anciens responsables, dont les deux ex-Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal,

qui bénéficient de la règle du privilège de juridiction, indique un communiqué du parquet général. « En application des dispositions de l'article 573 du code de procédure pénale, le parquet général près la Cour d'Alger a transmis, ce jour le 26 mai 2019, à monsieur le procureur général près la Cour suprême,

le dossier d'enquête préliminaire instruite par la police judiciaire de la gendarmerie nationale d'Alger, pour des faits à caractère pénal, à l'encontre des nommés: Zaalane Abdelghani, Tou Amar, Talaï Boudjemaa, Ghoul Amar, Benyounes Amara, Bouazgui Abdelkader, Djoudi Karim, Bouhouareb Ab-

desslam, Zoukh abdelkader, Khanfar Mohamed Djamel, Sellal Abdelmalek et Ouyahia Ahmed », précise la même source. « Les sus nommés en raison de leurs fonctions au moment des faits bénéficient de la règle du privilège de juridiction consacrée par le texte de loi sus-cité », ajoute le communiqué.

## Expiration du délai de dépôt des dossiers de candidature auprès du Conseil constitutionnel

Le délai de dépôt des déclarations de candidature auprès du Conseil constitutionnel, en prévision de l'élection présidentielle du 4 juillet prochain, a expiré hier samedi à minuit, et le Conseil constitutionnel s'est réuni hier pour statuer sur l'opération de dépôt de dossiers de candidature. L'Alliance nationale républicaine (ANR) et le Front El-Moustakbal (FM), deux formations politiques parmi les trois ayant déposé leur lettre d'intention auprès du ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, ont annoncé samedi le gel de leur participation à l'élection présidentielle.

Conformément à l'article 140 de la loi organique portant régime électoral, la déclaration de candidature doit être déposée, au plus tard, dans les 45 jours suivant la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral. Ce décret avait été signé le 9 avril dernier par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, et publié le lendemain au journal officiel. Aux termes de l'article 141 de la même loi, «le Conseil constitutionnel statue sur la validité des candidatures à la présidence de la République par décision, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature».

Pour que son dossier soit validé par le Conseil constitutionnel, le postulant à la candidature doit présenter soit une liste de 600 signatures individuelles d'élus d'Assemblées populaires locales ou parlementaires, réparties au moins à travers 25 wilayas, soit une liste de 60.000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs, recueillies à travers, au moins, 25 wilayas, avec un nombre minimal de signatures exigées pour chacune des wilayas qui ne saurait être inférieur à 1.500.

Les autres pièces du dossier sont, notamment, un certificat de nationalité algérienne d'origine de l'intéressé, une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est de confession musulmane, une déclaration publique sur son patrimoine mobilier et immobilier à l'intérieur et à l'extérieur du pays, une attestation de participation à la Révolution du 1er novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942 et une attestation de non implication des parents du candidat né, après le 1er juillet 1942, dans des actes hostiles à la Révolution. Selon le dernier bilan du ministère de l'Intérieur sur la remise des formulaires de souscription de signatures individuelles pour les postulants à la candidature, 77 lettres d'intention ont été déposées. Parmi les lettres d'intention déposées, figurent trois de chefs de parti politique, à savoir l'ANR, le FM et le Front algérien pour le développement, la liberté et l'équité (FADLE).

APS

## PRÉSIDENTIELLE DU 4 JUILLET : Deux postulants déposent leur dossier de candidature

Deux candidats à l'élection présidentielle ont déposé leur dossier de candidature auprès du Conseil constitutionnel avant l'expiration du délai légal (samedi à minuit) ouvrant ainsi la voie au Conseil de statuer sur leur validité dans un délai de 10 jours.

«Après expiration du délai légal de dépôt des candidatures, fixé au 25 mai 2019 à minuit, en prévision de la présidentielle du 4 juillet 2019, le Conseil constitutionnel a enregistré le dépôt de deux dossiers le 25 mai 2019 auprès de son secrétariat général», a annoncé le Conseil constitutionnel dans un communiqué. Il s'agit seulement de deux candidats indépendants, à savoir Abdelhakim Hamadi et Hamid Touahri, sur total de 77 personnes ayant retiré les lettres d'intention auprès du ministère de l'Intérieur, dont trois chefs de partis. Sur les 77 lettres d'intention déposées, 74 émanent de candidats libres et trois candidatures de partis politiques, à savoir l'Alliance nationale républicaine (ANR), le Front El Moustakbal (FM) et le Front algérien pour le développement, liberté et équité (FADLE). Toutefois, l'ANR et le Front El-Moustakbal ont annoncé samedi leur décision de suspendre leur participation à cette élection jusqu'à «la réunion des conditions nécessaires à la réussite de cette échéance électorale décisive». Le Conseil constitutionnel doit, à présent, statuer sur la validité de ces candidatures par décision, dans un délai de 10 jours francs, à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature, conformément à la loi organique portant régime électoral. Cette loi souligne que le



retrait du candidat n'est ni accepté, ni pris en compte après la validation des candidatures par le Conseil constitutionnel, sauf en cas d'empêchement grave légalement constaté par le Conseil constitutionnel ou en cas de décès de l'intéressé.

Les candidats à l'élection présidentielle du 4 juillet doivent satisfaire les conditions de fond et remplir les formalités prévues par la Constitution et la loi organique relative au régime électoral. Outre le dossier administratif contenant les renseignements du postulant, ce dernier doit notamment présenter soit une liste comportant au moins 600 signatures individuelles

populaires communales, de wilayas ou parlementaires, et réparties, au moins, à travers 25 wilayas, ou bien une liste comportant 60.000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale. La demande est aussi accompagnée d'un dossier comportant plusieurs pièces notamment une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé possède uniquement la nationalité algérienne d'origine et qu'il n'a jamais possédé une autre nationalité, une déclaration sur l'honneur attestant de sa confession musulmane, un certificat de nationalité algérienne d'origine du conjoint de l'intéressé et une déclaration sur l'honneur attestant

que le conjoint jouit uniquement de la nationalité algérienne.

Elle doit comporter également un certificat de nationalité algérienne d'origine du père et de la mère de l'intéressé, une déclaration sur l'honneur attestant la résidence exclusive en Algérie, pendant 10 ans, au moins, sans interruption, précédant immédiatement le dépôt de candidature de l'intéressé, une attestation de participation à la Révolution du 1er novembre 1954 pour les candidats nés avant le 1er juillet 1942 et une attestation de non implication des parents du candidat né après le 1er juillet 1942, dans des actes hostiles à la Révolution.

## La Constitution autorise le chef de l'Etat à convoquer le corps électoral à nouveau en cas de suspension des élections

Des spécialistes en droit constitutionnel ont affirmé au lendemain de l'expiration du délai de dépôt des déclarations de candidature auprès du Conseil constitutionnel, en prévision de la présidentielle du 4 juillet, que la Constitution autoriserait le chef de l'Etat à convoquer, à nouveau, le corps électoral en cas de déclaration, par le Conseil constitutionnel, de la suspension de ces élections en raison d'absence de candidats ou de rejet des dossiers de candidats ne réunissant pas les conditions légales.

A cet égard, la spécialiste en droit constitutionnel, Fatiha Benabou estime qu'en cas d'expiration du délai de dépôt des déclarations de candidature auprès du Conseil constitutionnel, fixé à 45 jours après la convocation du corps électoral, cette instance «déclare la suspension de l'élection présidentielle en raison d'absence de candidats et non son annulation», soulignant que la loi «n'autorise à aucune instance ni institution d'arrêter le processus électoral, quelle qu'en soit la circonstance». Elle a précisé, dans ce cadre, que la Constitution «autorise le chef de l'Etat dans ce cas à convoquer, à nouveau, le corps électoral et de fixer une nouvelle date pour l'élection présidentielle», indiquant que «le mandat du chef actuel de l'Etat prendra fin le 09 juillet prochain, mais la Constitution et les institutions constitutionnelles resteront à ce titre fonctionnelles». «Ces institutions prendront en charge la préparation du prochain rendez-vous électoral et seront assistées du gouvernement en charge de gérer la prochaine phase jusqu'à l'élection du nouveau président de la République, conformément aux dispositions de l'article 104 de la Constitution», a ajouté Mme Benabou.

Cette situation «nous conduira à une période de transition et à un vide constitutionnel. Toutefois, la Constitution demeurera en vigueur et ses dispositions applicables, contrairement à ce qui est avancé par certains», poursuit Mme Benabou, soulignant que la Constitution «prévoit un Conseil constitutionnel qui traite de toute violation et que l'annulation de l'application de la Constitution n'est envisagée qu'en cas d'effondrement de l'Etat».

Pour la spécialiste, «la période de transition prévue requiert des solutions politiques en vue d'éviter l'impasse». De son côté, l'enseignant et spécialiste en droit constitutionnel, Walid Laggoune a indiqué que la situation actuelle était «un cas rare non prévu par la Constitution et non pas un vide constitutionnel», rappelant qu'en cas d'absence de candidats à l'élection présidentielle du 04 juillet prochain, le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit et annonce la suspension de l'élection présidentielle et notifie sa décision au chef de l'Etat qui jouit des prérogatives de fixer une date pour l'organisation d'une autre présidentielle».

M. Laggoune a souligné l'impératif de «rechercher d'autres solutions tirées de la Constitution et d'initier des consultations pour l'application des articles 7 et 8, et ce en réponse à la volonté et la souveraineté populaires», d'autant, a-t-il dit, que «la Constitution renferme des outils basés sur le principe de la souveraineté populaire». Il a mis en avant, dans ce sens, l'importance de prendre des mesures politiques supplémentaires afin de surmonter cette étape. De son côté, l'ancien membre du Conseil constitutionnel, Amer Rekhila avance l'idée

de «prolongation» du mandat du chef de l'Etat qui arrivera à son terme le 9 juillet prochain, et ce à travers l'activation du deuxième alinéa de l'article 103 de la Constitution.

L'article 103 prévoit qu'en cas de décès ou d'empêchement légal de l'un des deux candidats au deuxième tour, le Conseil constitutionnel déclare qu'il doit être procédé à nouveau à l'ensemble des opérations électorales. Il proroge dans ce cas, les délais d'organisation de nouvelles élections pour une durée maximale de soixante (60) jours. Lors de l'application des dispositions du présent article, le Président de la République en exercice ou celui qui assume la fonction du Chef de l'Etat demeure en fonction jusqu'à la prestation du serment du Président de la République». M. Amar Rekhila a estimé que la prolongation «permettra au pays d'éviter la situation de vide constitutionnel, ce qui déjouera les tentatives de tous ceux qui appellent à une période de transition». Mme Benabou a relevé, quant à elle, que l'activation de cet alinéa de l'article 103 «doit se faire durant le processus électoral, ce qui n'est pas le cas maintenant». A rappeler que le délai de dépôt des déclarations de candidature auprès du Conseil constitutionnel, en prévision de l'élection présidentielle du 4 juillet prochain, a expiré hier samedi à minuit, et le Conseil constitutionnel se réunira ce dimanche pour statuer sur l'opération de dépôt de dossiers de candidature. Soixante dix-sept (77) candidats dont trois (03) chefs de partis ont retiré les formulaires de souscription des signatures au niveau du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

## HYDROCARBURES: Arkab : «Aucun désengagement» des partenaires de l'Algérie n'a été enregistré

Les projets en cours dans le domaine de l'énergie continuent de fonctionner normalement et «aucun désengagement» des partenaires de l'Algérie n'a été enregistré, a affirmé le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab, dans un entretien à l'APS.

Interrogé sur la véracité des informations sur un prétendu «désinvestissement» enregistré dans le secteur de l'énergie, en raison de la situation politique du pays, M. Arkab a précisé que «les projets en cours continuent de fonctionner normalement, suivant les plans préalablement arrêtés et aucun désengagement de nos partenaires n'a été enregistré depuis le début de l'année 2019». Cependant, il a estimé qu'une appréciation réelle, des retombées de quelque nature que ce soit dans le domaine de l'investissement, ne peut se faire qu'en fin de chaque exercice. «Nous n'ignorons pas une certaine inquiétude de la part des investisseurs présents en Algérie de par la situation politique, néanmoins, nous pouvons rassurer tout le monde, les données chiffrées sur les investissements dans le secteur des hydrocarbures durant la dernière décennie sont parlantes, avec une moyenne annuelle de plus de 12 milliards de dollars», a-t-il fait savoir.

Selon lui, l'observation de l'évolution des investissements dans le segment amont (exploration et production), permet de constater que «le montant réalisé durant le dernier quinquennat (2013-2018) a été stable par rapport au quinquennat précédent (2008-2012) de près de 8 milliards de dollars par an». En termes de perspectives, globalement sur la période (2019-2023), il est prévu un investissement de «plus de 58 milliards de dollars, à horizon 2023 pour le développement de l'activité hydrocarbures», a-t-il ajouté. Concernant les négociations entamées avec



L'américain Exxon Mobil, M. Arkab a confirmé que ce groupe avait effectivement exprimé son intérêt pour investir en Algérie, dans l'amont pétrolier. «Ce n'est pas le seul grand groupe qui souhaite le faire. Le potentiel des bassins algériens est très important», a-t-il ajouté.

### Don de gaz algérien à la France: une tentative vaine pour semer le doute

Selon lui, le domaine minier de l'Algérie est exploré à 50% et recèle des potentialités très importantes en hydrocarbures, que ce soit dans les hydrocarbures conventionnels que non conventionnels.

D'ailleurs, les premières évaluations place l'Algérie en 3ème position mondiale en réserves non conventionnelles avec un volume de gaz non conventionnel (gaz de schiste) de l'ordre de 20 000 milliards de m3.

Le nombre de partenaires activant en Algérie dans les activités recherche et exploitation des hydrocarbures s'élève déjà

à 26 entreprises issues de 18 pays, a-t-il fait savoir, ajoutant que le nombre de découvertes réalisées en «Onshore» par Sonatrach, seule et en association avec des partenaires étrangers, s'élevaient à 30 découvertes par an en moyenne.

En offshore, des travaux de prospection ont été récemment entamés à l'Est et l'Ouest du pays par Sonatrach en partenariat avec l'italien ENI et le français TOTAL, a-t-il rappelé.

Sollicité de se prononcer sur les rumeurs qui avaient circulé sur «l'approvisionnement gratuit» de la France en gaz algérien, M. Arkab a dit : «Je tiens à démentir formellement de telles allégations. Je sais que le peuple algérien ne peut donner crédit à des tentatives aussi viles pour semer le doute et le discrédit sur la gestion des ressources de notre pays».

«Je ne peux pas concevoir qu'on puisse penser que l'Algérie, pays souverain, puisse approvisionner un tiers en gaz algérien gratuitement», a-t-il estimé.

## ARKAB: Le projet de loi sur les hydrocarbures a été finalisé

Le projet de loi sur les hydrocarbures a été finalisé et sera soumis aux instances compétentes pour examen et approbation, a annoncé le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab dans un entretien à l'APS.

«Le projet de texte a été finalisé selon les orientations du Conseil interministériel et a été remis aux différents départements ministériels pour d'éventuels enrichissements».

En d'autres termes, nous pouvons dire que sur le plan technique, le projet de la nouvelle loi est finalisé et qu'il ne reste qu'à le soumettre aux instances compétentes pour examen et approbation», a expliqué M. Arkab, sans donner d'échéance précise. «Nous avons travaillé sur une mouture et nous l'avons soumise à l'examen et à l'appréciation du Conseil interministériel».

Les travaux du groupe de travail que nous avons mis en place ont duré toute l'année 2018 et ont couvert les aspects institutionnel, contractuel, fiscal et environnemental», a-t-il précisé. (voir entretien intégral sur [www.aps.dz](http://www.aps.dz)).

Revenant sur les motivations d'élaborer une nouvelle loi sur les hydrocarbures, M. Arkab a évoqué la tendance baissière des réserves du pays malgré le nombre de découvertes réalisées, l'importante croissance de la demande intérieure et pour le gaz et pour les carburants, ainsi que les taux de croissance ayant dépassé le 7% annuellement.

La nouvelle loi ambitionne aussi de faire face au «ralentissement enregistré dans la conclusion de nouveaux contrats de recherche et d'exploitation dans le cadre du partenariat, ainsi que la tendance baissière des marchés pétroliers au cours des dernières années».

Le ministre a, dans ce sens, rappelé les résultats «modestes» enregistrés lors des derniers appels d'offres organisés par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), qui avaient poussé les pouvoirs publics à revoir la loi en question.

### Maintien de la règle 51/49% dans la nouvelle loi

Il a aussi évoqué les bouleversements enregistrés sur la scène énergétique mondiale marquée par l'émergence de nouvelles zones productrices de pétrole et de gaz notamment en Afrique, comme c'est le cas du Mozambique et de l'Égypte, outre l'offre abondante qui a impacté à la baisse les prix des hydrocarbures sur les marchés. «Cette scène énergétique mondiale a vu aussi le développement accéléré des ressources non conventionnelles et des énergies renouvelables», a-t-il souligné.

Partant de ces constats, la proposition de quelques amendements à la loi sur les hydrocarbures est devenue une nécessité pour d'abord encourager et renforcer le partenariat, a-t-il soutenu.

Pour M. Arkab, le partenariat demeure un axe stratégique et privilégié pour augmenter l'effort d'exploration et par voie de conséquences d'augmenter les réserves du pays afin d'assurer la sécurité énergétique à long terme et continuer à assurer les revenus nécessaires au développement économique et social du pays.

«Notre objectif est donc de restaurer l'attractivité de notre domaine minier, augmenter la production et d'attirer des investissements directs étrangers dans le secteur des hydrocarbures sans, aucunement, menacer la souveraineté nationale», a-t-il expliqué. «Nous nous devons effectivement préserver et surtout augmenter les parts de marchés de Sonatrach à l'international à travers l'augmentation de la production», a-t-il ajouté.

La loi doit, par ailleurs, garantir à Sonatrach de détenir la majorité dans l'amont pétrolier et dans les activités de transformation des hydrocarbures. «Nous ne reviendrons donc pas sur la règle du 51/49».

Les amendements nous permettront toutefois d'améliorer les conditions d'investissement aux plans juridique, institutionnel et fiscal», a-t-il affirmé.

## «Sonelgaz et Sonatrach ont "concrètement" contribué au développement de la sous-traitance nationale»

Les groupes Sonatrach et Sonelgaz ont contribué «concrètement», en tant que donneurs d'ordres, au développement de la sous-traitance locale et à l'intégration nationale dans leurs domaines d'activités respectifs, a affirmé le ministre de l'Énergie, Mohamed Arkab, dans un entretien accordé à l'APS. Interrogé sur le respect des engagements des deux groupes à contribuer à l'émergence d'un tissu de sous-traitance compétitif, en lui cédant des parts de marchés, M. Arkab a tenu à préciser que pour le cas de la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, premier donneur d'ordre algérien, il faut préciser qu'elle a «de tout temps privilégié le recours à la promotion de l'outil national de production». Cet engagement, a-t-il expliqué, est traduit par des mesures spécifiques contenues dans la procédure de passation des contrats adoptée par Sonatrach.

Cette procédure consiste notamment à «privilégier le lancement de l'appel d'offre national et ne recourir à l'appel d'offre international qu'exceptionnellement et à condition que le marché national n'y répond pas».

Elle consiste aussi à «ne faire aucune distinction entre les entreprises privées et publiques et le recours directement en gré à gré aux entreprises algériennes dans le cadre de la promotion de l'outil national de production, ainsi que à l'obligation d'allocation des marchés» pour profiter à un plus grand nombre d'entreprises locales pos-

sible. Il est question aussi «d'exigence d'une sous-traitance locale dans les projets de développement», a ajouté le ministre, précisant qu'«une liste d'entreprises algériennes figure, comme annexe, dans chaque projet de développement, particulièrement pour les segments construction».

M. Arkab a, dans ce contexte, rappelé que Sonatrach avait signé, à compter de 2016, plusieurs conventions de coopération technique et commerciale avec les groupes industriels publics relevant du ministère de l'Industrie et des Mines, ainsi qu'avec les groupes «Logitrans», sous tutelle du ministère des Transports et «ATS» du ministère de la Poste et Technologies de l'information et de la communication.

Au titre de sa stratégie de développement «SH 2020/2030», Sonatrach s'est fixé pour objectif d'atteindre 55% de taux d'intégration nationale.

Pour se faire, le groupe a entrepris comme premières initiatives, la mise en place d'une organisation dédiée à la promotion et au développement du contenu local et l'élaboration d'une nouvelle procédure de passation des contrats pour «lever les barrières bureaucratiques» d'accès à ses marchés notamment pour les entreprises algériennes.

Ceci sera suivi, a-t-il poursuivi, d'un programme spécifique pour le développement du contenu local dans l'industrie de l'Oil and Gas.

### Sonelgaz vise un taux d'intégration de 70 à 80% en 2025

Cette politique d'intégration nationale a donné des «résultats satisfaisants» sur les opérations de Sonatrach, a-t-il estimé, ajoutant que les conventions signées avec les groupes industriels publics avaient bénéficié à «plus de 300 entreprises et a enregistré la signature de centaines de contrats et commandes pour des montants relativement importants».

Concernant Sonelgaz, M. Arkab a indiqué que le groupe et ses filiales avaient entamé un processus d'intégration nationale et d'encouragement de la sous-traitance nationale à partir du milieu des années 2000, afin de contribuer à développer les capacités nationales et encourager les entreprises publiques et privées.

A ce titre, les projets «clés en main» ont été abandonnés progressivement et les entreprises locales encouragées à prendre en charge la réalisation de certains types d'infrastructures, a-t-il précisé.

«Aujourd'hui et grâce à ces efforts, la quasi-totalité des ouvrages de distribution de l'électricité et du gaz est réalisée par des entreprises algériennes».

Plus de 300 entreprises spécialisées dans ce domaine ont émergé grâce aux plans de charge assurés par l'activité de distribution», s'est-il félicité. La majorité du programme de réalisation dans les segments du transport

de l'électricité notamment les lignes électriques, est réalisée par des entreprises algériennes.

Quatre grandes entreprises publiques et pas moins de 30 entreprises privées sont impliquées dans ce processus.

Sonelgaz compte à travers cette stratégie stimuler les activités de la sous-traitance nationale pour atteindre un taux d'intégration oscillant entre 70 et 80%, à l'horizon 2025 et à terme satisfaire ses besoins et se substituer à l'importation.

Il a été également engagé un plan d'action pour l'intégration nationale en matière de fabrication des matériels destinés aux lignes de transport d'électricité.

En conséquence des sociétés sont venues renforcer la capacité de production de supports initialement détenue par Batimic. Actuellement plusieurs types de support, homologués par Sonelgaz, sont fabriqués en Algérie. Ce processus s'est poursuivi pour développer également la fabrication des câbles souterrains.

Cette stratégie se poursuit, a-t-il dit, par la mise en place de partenariats engagés pour développer la fabrication localement d'autres équipements, en l'occurrence les transformateurs HT avec Electro-Industrie Azazza et les isolateurs avec le partenaire Sediver, de turbines à gaz et d'accessoires câbles et lignes.

## AGRICULTURE: M. Omari invite la diaspora algérienne à investir dans le secteur agricole



Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Chérif Omari, a appelé hier à Alger les investisseurs nationaux et porteurs de projets résidant à l'étranger à contribuer à la diversification économique du pays et à sa sécurité alimentaire.

«L'Etat apporte des facilitations énormes aux investisseurs, tout en les accompagnant dans le lancement des projets porteurs et à forte valeur ajoutée dans l'objectif d'encourager la création d'emploi et la diversification des exportations nationales», a déclaré M. Omari lors d'une rencontre qu'il a réunie avec une trentaine d'investisseurs algériens et porteurs de projets venus de France, des Etats Unis et du Canada.

Cette rencontre a été l'occasion pour leur expliquer les opportunités offertes aux investisseurs et les dispositifs leur permettant d'acquérir le foncier agricole et l'espace forestier, leur assurant que le secteur de l'agriculture est ouvert à tous les investissements, notamment dans les filières de la céréaliculture et le lait.

L'objectif étant de «limiter les fortes importations nationales en ces produits de base qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat».

Le ministre a évoqué le secteur forestier qui offre aux investisseurs l'opportunité d'exploiter le liège et les plantes médicinales et aromatiques. Il a également cité le créneau de la pêche notamment l'aquaculture ainsi que le domaine des énergies renouvelables. A propos du dernier point, M. Omari a souligné le rôle des technologies innovantes dans le développement de l'Agriculture, expliquant que l'optimisation des ressources hydriques pour les besoins agricoles nécessite des ressources énergétiques énormes d'où l'impératif de développer l'énergie solaire dans le sud.

Il a rappelé que l'Algérie possède un gisement solaire très important, lui permettant de valoriser l'agriculture dans les zones reculées.

Parmi les investisseurs qui ont suscité l'intérêt du ministre, un producteur de la viande «hallal» établi en France, qui projette de réaliser un abattoir aux normes européennes dans la wilaya de Jijel.

«Nous envisageons la construction d'un grand abattoir et des fermes d'engraissement pour la production de la viande hallal destinée à l'exportation vers l'Europe», a-t-il expliqué.

Pour ce jeune algérien, l'intérêt de cet projet est double: apporter le savoir faire européen en terme d'hygiène et du respect à l'environnement et résoudre la question de la viande hallal, devenue problématique pour les musulmans résidents en Europe.

Plus explicite, il a fait savoir que dans beaucoup de pays d'Europe on ne produit plus de la viande hallal.

«La Belgique, l'Allemagne, la Hollande ou encore l'Italie, ne veulent plus de viande hallal et la France compte leur emboîter le pas, ce qui pénalisera la communauté musulmane en Europe», a-t-il argué en soutenant de fait que l'encouragement de tels projets en Algérie est impératif.

Au terme de sa brève intervention, le ministre l'a invité de se rendre dans les trois nouveaux abattoirs réalisés respectivement dans les wilayas de Djelfa, El Bayadh et Ain M'lila en vue de contribuer à l'optimisation de leur fonctionnalité et leur conformité aux normes européennes.

Dans le domaine agricole et transformation, une jeune ingénieure agronome, de Montpellier SupAgro a créé une ferme de plantation de cactus dans une zone agricole à Oran.

Une partie de cette production est destinée à la transformation.

«L'idée c'est de planter du cactus, de développer l'industrie de transformation de ce fruit et de valoriser les espaces agricoles en pratiquant des cultures intercalaires avec des technologies nouvelles», a-t-elle expliqué.

## ENERGIE: M. Arkab réfute l'existence d'un accord entre Total et le Groupe Anadarko

Le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab a réfuté, dimanche à Alger, l'existence de tout accord entre la société française Total et le Groupe américain Anadarko, pour l'acquisition des actifs de ce dernier en Algérie.

Répondant à une question, en marge de la cérémonie de prise de fonctions du nouveau Président Directeur général (PDG) du groupe Sonelgaz, sur la possibilité de l'acquisition par Total des actifs du Groupe américain en Algérie, M. Arkab a fait savoir qu'«une correspondance a été adressée au Groupe Anadarko à ce sujet, sans recevoir de réponse de sa part.

Ce qui signifie pour nous qu'aucun accord n'a été conclu entre ces deux parties». Dans le cas où il y a confirmation de cet accord, «nous interviendrons en temps voulu et



nous userons de tous les moyens juridiques pour préserver l'intérêt de Sonatrach et celui de l'Algérie en général», a estimé le ministre.

«Jusqu'à présent, nous sommes d'accord avec notre partenaire (Groupe Anadarko), avec lequel

nous avons réalisé de grands projets qui ont été éminemment profitables pour Sonatrach», a-t-il soutenu, ajoutant que «nous avons de très bonnes relations avec Anadarko et nous continuerons à traiter avec lui par l'intermédiaire de Sonatrach».

## ARKAB: «L'Algérie ne va plus importer de carburant»

L'Algérie qui détient désormais une production en produits carburant (essence et gasoil) permettant une autosuffisance, «ne va plus importer de carburant», a annoncé le ministre de l'Ennergie, Mohamed Arkab.

«Nous n'allons plus importer de carburant.

Nous avons une production qui permet à l'Algérie une autosuffisance», a précisé M. Arkab dans un entretien à l'APS. Selon lui, l'apport de la raffinerie de Sidi Razine (Alger). L'augmentation des raffineries existantes,

ainsi que l'acquisition de la raffinerie d'«Augusta» en Italie, ont permis à l'Algérie d'avoir des quantités importantes de produits pétroliers et satisfaire le marché local.

M. Arkab, a ajouté que d'importants volumes de GPLC (énergie propre) sont venus remplacer l'essence importé. (Lire l'entretien intégral sur [www.aps.dz](http://www.aps.dz)).

Il a rappelé, dans ce contexte, que la consommation de GPLC qui a stagné pendant une longue période autour de 300.000 tonnes jusqu'en

2015, a connu une «croissance très forte» ces dernières années, pour atteindre 650.000 tonnes en 2018. A une question sur la mise en œuvre du Programme national de développement des énergies renouvelables, M. Arkab a précisé que plusieurs centrales solaires, d'une capacité totale 400 MWC, ont été réalisées à travers le pays, grâce à ce programme. «Grâce aux projets réalisés, nous avons formé près de 400 ingénieurs et techniciens spécialisés dans la gestion des renouvelables», a-t-il

fait savoir. «Nous sommes décidés à concrétiser la totalité du programme sur le moyen et long termes, ce qui nous permettra notamment d'économiser sur la consommation du gaz dédié au fonctionnement des centrales électriques», a assuré le ministre, soulignant que «20 milliards de m3 de gaz sont actuellement consommés pour générer 20.000 MW d'électricité». Il a, cependant, reconnu que ce programme a été «un peu freiné» et «dérangé» par la «problématique de financement».

## Chahar Boulakhras installé dans ses nouvelles fonctions de P-dg du Groupe Sonelgaz

Le nouveau Président-directeur général (P-dg) du groupe Sonelgaz, Chahar Boulakhras, a été installé hier dans ses fonctions, en remplacement de M. Mohamed Arkab, nommé depuis mars dernier ministre du secteur de l'Energie.

Présidant la cérémonie d'installation, au niveau de la Direction générale de Sonelgaz à Alger, le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab a affirmé que M. Boulakhras compte parmi les grandes compétences du Groupe, qui «peut compter sur lui pour aller de l'avant dans sa dynamique». Soulignant que «la mission du nouveau P-dg ne sera pas facile», Arkab a évoqué «des priorités à prendre en considération, notamment le développement du réseau électrique national en cette conjoncture financière difficile». Le ministre a cité également, «le raccordement de 50 zones industrielles, dont 11 en cours de réalisation à un réseau de haute tension avec tous ses équipements et matériels en termes de centrales et transformateurs» ainsi que «la modernisation et le développement des moyens techniques de Sonelgaz en vue d'améliorer le service public».

La diversification des sources d'énergie, à travers l'utilisation des différents types d'énergie disponibles en Algérie, à l'instar du gaz, du pétrole et des énergies renouvelables



en vue de parvenir à l'efficacité énergétique, figure entre autres priorités assignées au nouveau P-dg de Sonelgaz, a-t-il ajouté. A ce propos, le ministre a rappelé que la production de gaz avait atteint 20 milliards m3, notant que plus de 99% de la production d'électricité provient du transfert du gaz naturel. Le Groupe Sonelgaz compte actuellement près de 90.000 travailleurs et joue un rôle important dans le développement économique à travers les services prodigués en termes de fourniture des énergies vitales de l'électricité et du gaz, avec une production de 20.000 mégawatts. Il gère également

un réseau de transport de plus de 30.000 km de lignes à haute tension et de transport de gaz à travers des gazoducs sur une longueur de 21.000 km, a-t-il ajouté. A ce titre, le ministre a fait savoir que Sonelgaz distribuait l'électricité et le gaz au niveau de 48 wilayas et 10 wilayas déléguées à travers ses succursales. Pour sa part, le nouveau P-dg du Groupe Sonelgaz, Boulakhras Chahar, a déclaré «être conscient de l'ampleur de la responsabilité et des enjeux liés à la mission qui lui est assignée», se félicitant de la confiance placée en lui par le Chef de l'Etat en le nommant à la tête de ce Groupe.

Rappelant à ce propos que Sonelgaz avait été, de tous temps, un vivier de hautes compétences, dont plusieurs cadres ont été nommés aux postes supérieurs, M. Boulakhras a précisé que grâce aux grands efforts déployés par les travailleurs de Sonelgaz, les zones enclavées sont à présent alimentées en électricité et gaz.

«Nous devons poursuivre les efforts et œuvrer au développement et à la modernisation du Groupe», a-t-il affirmé mettant en avant l'importance cruciale de la ressource humaine dans le développement et la promotion de la performance de Sonelgaz».

## VIGNETTE AUTOMOBILE 2019: Pas d'augmentation des tarifs (DGI)

La Direction Générale des Impôts (DGI) a rappelé dimanche les propriétaires des véhicules que la période d'acquiescement des vignettes automobiles pour l'année 2019 aura lieu du 2 juin au 31 juillet (à 16h00), en informant que ses tarifs restent inchangés par rapport à 2018.

Pour les véhicules de tourisme et véhicules aménagés en utilitaires de moins de trois ans, les tarifs varient de 2.000 DA (pour les moteurs jusqu'à 6 CV) à 4.000 DA (De 7 CV à 9 CV) à 10.000 DA (De 10 CV et plus), indique la DGI.

Pour les véhicules compris entre 3 ans et 6 ans d'âge, les tarifs de la vignette sont fixés respectivement à 1.500 DA, 3.000 DA et 6.000 DA.

Les véhicules compris entre 6 ans et 10 ans d'âge sont soumis à une vignette dont les tarifs sont respectivement de 1.000 DA, 2.000 DA et 4.000 DA.

Quant aux véhicules de plus de 10 ans d'âge, ils sont soumis à une vignette à 500 DA, 1.500 DA et 3.000 DA.

Pour ce qui est des véhicules utilitaires et d'exploitation, le prix de la vignette varie entre 6.000 DA, 12.000 DA et 18.000 DA pour les véhicules de moins de (5) ans d'âge, et entre 3.000 DA, 5.000 DA et 8.000 DA pour les véhicules de (5) ans d'âge et plus.

Quant aux véhicules de transport en commun de voyageurs, les tarifs sont fixés à 5.000 DA, 8.000 DA, 12.000 DA et 18.000 DA selon le nombre de siège du véhicule pour ce qui est des moins de cinq ans, et à 3.000 DA, 4.000 DA, 6.000 DA et 9.000 DA pour les véhicules de cinq ans et plus.

S'agissant des véhicules dont l'année de mise en circulation est inconnue, le tarif de la vignette est fixé à 500 DA pour les véhicules de tourisme et à 3.000 DA pour les véhicules utilitaires.

Sont exemptés de la vignette les véhicules à immatriculation spéciale appartenant à l'Etat et aux Collectivités Locales (Communes - Wilayas), les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires, les ambulances, les véhicules équipés de matériel sanitaires et les véhicules équipés de matériel de lutte anti-incendie.

Les véhicules équipés destinés



aux handicapés ainsi que les véhicules équipés d'un carburant GPL/C ou gaz naturel ou carburant GNC sont également exemptés de la vignette, rappelle la même source.

Les tracteurs et autres engins agricoles, les véhicules à moins de quatre (04) roues (motocyclettes, vélomoteurs, ...), les engins de travaux publics et les remorques ne sont pas concernés par la vignette, selon la DGI.

L'acquiescement des vignettes automobiles, disponibles auprès des recettes des Impôts et des bureaux de poste, concernent les propriétaires de véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires ainsi que les véhicules de Transport de Voyageurs, précise la DGI.

"Tous les moyens sont mobilisés pour que cette opération se déroule dans de bonnes conditions", souligne la même source qui, et afin d'éviter les chaînes d'attentes devant les points de vente des vignettes, invite les propriétaires des véhicules à ne pas attendre les derniers jours pour s'acquiescer de cette obligation légale.

Toute vignette achetée et non conforme au tarif légal, entraîne le retrait de la carte d'immatriculation

qui ne sera restituée qu'après présentation d'une vignette conforme majorée d'une amende de 100 %, signale la DGI qui invite les automobilistes de s'assurer du tarif légal de la vignette avant son acquisition.

L'administration fiscale rappelle également que la carte provisoire de circulation (carte jaune) tient lieu de carte d'immatriculation (carte grise), et que, par conséquent, "la vignette devient exigible dans un délai d'un mois à compter de la mise en circulation du véhicule sur le territoire national".

S'agissant des véhicules utilitaires, le tarif des vignettes est fixé selon le Poids Total en Charge (PTC) et non pas selon la charge utile.

La même source rappelle enfin que le défaut d'apposition de la vignette sur le pare-brise du véhicule donne lieu à l'application d'une amende fiscale égale à 50 % du montant de la vignette (Art 308 du code du timbre).

Pour rappel, la vignette automobile a été instaurée en Algérie depuis 1998.

Une part de 20% de ses recettes est versée au Trésor public et 80% au Fonds commun des collectivités locales.

## RESTRICTION DES IMPORTATIONS: 200 médicaments en rupture de stock



Rachid Rachedi

Plus de 200 médicaments et dispositifs médicaux, tous types et classes confondus, sont actuellement en rupture de stock à travers la majorité des officines du pays, indique le Syndicat national des pharmaciens d'officines (Snapo). Cette perturbation qui dure depuis plusieurs semaines sanctionne tout aussi bien les patients, les médecins mais aussi les pharmaciens qui se retrouvent dans l'incapacité de fournir aux citoyens les traitements dont ils ont besoin.

Selon certains observateurs, les mesures de restrictions appliquées par les autorités sur les autorisations d'importation, seraient à l'origine de ces pénuries. Devant l'urgence de la situation, plusieurs associations, dont la fédération des personnes handicapées, dénoncent la rupture de certains dispositifs médicaux à l'image des sondes urinaires indispensables pour le sondage urinaire intermittent et permettent ainsi aux personnes atteintes de rétention urinaire de vidanger leur vessie.

## DÉFAUT DES MOTEURS RENAULT : Les voitures montées en Algérie non concernées

Les moteurs des véhicules montés par Renault-Algérie ne souffrent pas d'une surconsommation d'huile, comme c'est le cas actuellement de milliers de voitures de la même marque, en circulation notamment en France, a indiqué dimanche la responsable de la communication de la société.

Contactée par l'APS pour savoir si les moteurs des véhicules de Renault-Algérie comportaient le défaut, signalé par des médias français, (sur consommation d'huile), Mme Hayet Hellel a précisé que leurs voitures «n'étaient pas dotées de moteurs en question: l'essence 1.2 TCE de type H5FT».

Selon elle, les véhicules montés par Renault-Algérie sont dotés de «moteurs de type 1.6 et 1.2 essence, TCE 90 ou encore 1.5 dCi».

Cependant, a-t-elle relevé, «il n'est pas improbable que des voitures comportant des moteurs essence Renault 1.2 TCE de type H5FT, importées à titre individuel par des consommateurs algériens, circulent en Algérie». Les moteurs essence Renault 1.2 TCE de type H5FT, dont sont équipées pas moins de 400.000 voitures en France, comportent un vice de fabrication induisant une surconsommation d'huile, avait alerté l'Association française de consommateurs «UFC Que Choisir», cité notamment par le site électronique français «Actu.fr». Cette surconsommation d'huile peut entraîner une dégradation des soupapes d'échappement et aboutir à une perte de puissance, voire une casse moteur, prévient l'Association, qui note que ces moteurs sont montés sur des voitures Renault, Nissan, Mercedes et Dacia. Selon l'UFC «Que Choisir», les moteurs concernés ont été fabriqués par Renault entre la fin 2012 et la mi-2016. L'UFC «Que Choisir» estime que les coûts peuvent représenter jusqu'à presque 10.000 euros par véhicules et accuse Renault d'un «silence assourdissant» malgré la diffusion, selon elle, d'une note interne en 2018 chez les concessionnaires et garagistes de Renault. L'Association adresse une mise en demeure aux quatre marques - Dacia est une filiale de Renault, Nissan son partenaire japonais tandis que des liens existent entre le français et Mercedes via sa maison mère Daimler- leur demandant de rappeler les véhicules concernés et de prendre en charge l'intégralité des frais.

APS

## PÊCHE AU THON ROUGE: Lancement de la campagne 2019 avec la participation de 22 navires

La campagne de la pêche au thon rouge pour l'année 2019 a débuté hier avec 22 navires battant pavillon national pour la pêche d'un quota de 1.437 tonnes, a-t-on appris de la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture.

Les négociations autour de ce quota accordé à l'Algérie par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) ont eu lieu durant les travaux de la réunion de la CICTA tenue en novembre 2018 en Croatie, a-t-on rappelé.

A cet effet, toutes les mesures nécessaires ont été prises en vue d'assurer le bon déroulement de cette campagne à travers la remise des autorisations de pêche aux opérateurs concernés.

Le montant des redevances payées par les 22

armateurs en faveur de la Trésorerie en contrepartie de ces autorisations, s'élève à 76 millions de DA.

Selon la même source, les quotes-parts ont été réparties de façon «équitable» et «transparente», entre les navires algériens, tout en prenant compte le tonnage de chaque navire et le niveau de son équipement.

Les navires ont été soumis à la réhabilitation en vue d'accéder à la zone de pêche au thon rouge, renforçant ainsi les capacités de la flotte algérienne pour pêcher chaque quote-part fixée par la CICTA, outre la formation d'un important nombre d'inspecteurs en matière de lecture des informations et visionnage des vidéos enregistrées lors des opérations de transfert de thon rouge à des

fins de mise en cages.

D'autre part et dans le cadre du renforcement des compétences nationales en matière de pêche du thon rouge, cette campagne verra la participation d'élèves stagiaires relevant des instituts et des écoles de formation.

Ils seront présents à bord des navires mobilisés durant cette opération.

En devise, la valeur du quota qui sera pêché entre le 26 mai et le 1er juillet s'élèvera à 14 millions d'euros et sera vendu dans le cadre d'une opération purement commerciale prise en charge par les armateurs.

Les 22 thoniers participant à la campagne, ont pris le large, le 22 mai dernier, à partir des ports d'Annaba et d'Alger en direction de la zone internationale de la pêche au thon rouge, comprise

entre la Tunisie, les îles de Malte et la Sicile, en vue de se positionner sur les sites de pêche.

La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPA) avait indiqué dans une déclaration à l'APS que la CICTA a accordé à l'Algérie un quota de 1.445 tonne en 2019, sauf que l'Algérie a pêché un quota de 8 tonnes dans des opérations «non ciblées» et qui sont vendues sur les marchés par les pêcheurs.

Le responsable de la (DGPA) a prévu, auparavant, une augmentation du quota de l'Algérie qui devrait dépasser 1655 tonnes en 2020, 2000 tonnes en 2021 et 2500 tonnes d'ici 2025, après une augmentation sensible de la réserve internationale du thon rouge.

## EL BAYADH: Hausse du nombre d'enfants inscrits aux écoles coraniques au mois du ramadhan



Les différentes écoles coraniques et zaouïas de la wilaya d'El Bayadh enregistrent au mois du ramadhan un engouement des apprenants pour la récitation du Coran par rapport aux autres mois de l'année, a-t-on appris de la direction de wilaya des affaires religieuses et waqfs.

Baghdadi Miloud, chef de service enseignement coranique et culture islamique a souligné que le nombre d'apprenants et récitation du Coran en ce mois du ramadhan enregistre chaque année une hausse sensible à travers les mosquées de la wilaya atteignant 3.000 nouveaux inscrits répartis sur 200 classes et zaouïas à travers le territoire de la wilaya.

Le nombre d'inscrits à ces écoles durant l'année est de 8.000. Le même responsable a indiqué que cet engouement pour apprendre et réciter le Coran est chez toutes les tranches d'âge notamment les enfants filles et garçons.

Quelque 200 enseignants encadrent les classes d'enseignement et de récitation du Coran et assurent des cours de grammaire, fiqh et hadith.

Plusieurs écoles coraniques adoptent des moyens et des méthodes hérités et traditionnels dans l'enseignement du Coran dont la lecture collective qui reste mémorisée et l'utilisation de planches en bois, d'une plume en osier et d'encre pour l'écriture. Cependant certains moyens didactique modernes sont utilisés pour la récitation par des enseignants de la mosquée «Emir Abdelkader» du chef-lieu de wilaya d'El Bayadh.

Les moyens de technologie moderne sont également utilisés pour écouter des récitations célèbres et apprendre les préceptes et règles de Tilawa et Tadjwid. Pour stimuler les apprenants du Coran, un concours de wilaya de récitation est organisé chaque année mettant en compétition des récitants des classes et écoles coraniques.

## ORAN: L'enseignement coranique attire de plus en plus d'apprenants

L'enseignement coranique attire de plus en plus de citoyens de différentes catégories d'âge qui se rendent aux écoles coraniques, les zaouïas et les associations spécialisées dans ce domaine, afin d'apprendre le Livre saint.

Ces établissements accueillent les élèves du préscolaire, les jeunes apprenants, les étudiants hors système scolaire, les étudiants itinérants et les femmes, a-t-on indiqué à la Direction de wilaya des affaires religieuses et des Waqfs, ajoutant que les classes d'alphabétisation dans les mosquées tiennent à l'enseignement coranique.

Si les zaouïas et quelques écoles au niveau des mosquées utilisent encore les moyens pédagogiques traditionnels comme la planche (louha), le qalam (crayon et/ou plume) et l'encre locale, de nombreuses écoles, notamment celles appartenant aux associations, utilisent des moyens plus modernes et des méthodes d'apprentissage utilisées dans l'enseignement national.

Le nombre d'élèves dans la wilaya d'Oran a atteint les 20.950 apprenants qui suivent les cours au niveau de 423 établissements, dont 34 écoles coraniques hors mosquées ou appartenant aux associations.

Selon le chef de service de l'enseignement coranique, de la formation et de la culture islamique de la Direction locale des affaires religieuses, Boukhemacha Mokhfi, les apprenants, non scolarisés, viennent en tête avec quelque 7.796 élèves, alors que le nombre des jeunes apprenants a atteint les 3.000, ainsi que 2.740 élèves des deux sexes dans les classes d'alphabétisation et 280 étudiants itinérants en provenance de plusieurs wilayas du pays, selon le même responsable.

L'apprentissage du Coran revêt une grande importance chez les femmes de différents âges, très nombreuses dans les classes d'apprentissage du Coran.

Leur nombre a atteint quelque 6.000 personnes, déterminées à apprendre le Saint Livre, a-t-on indiqué. Ces effectifs sont encadrés par plus de 900 professeurs, dont des imams et des fonctionnaires du secteur des affaires religieuses, ainsi que des «mourchidates» (guides) et des bénévoles. Ces fonctionnaires bénéficient de sessions de formation et de stages au niveau des 10 écoles de formation de la wilaya relevant du secteur afin de renforcer l'enseignement coranique, a-t-on souligné.

Dans ce cadre, l'enseignement coranique ne se limite pas seulement à apprendre le Livre Saint par cœur et sa préservation, mais comprend également les sciences coraniques et le fiqh (jurisprudence), la langue arabe et sa grammaire, la sunna du prophète (QSSSL), ainsi que l'enseignement spirituelle, ceci afin d'incruster chez les stagiaires toutes



les valeurs morales et les préparer à devenir les éducateurs de demain.

### La zaouïa Belkaidia: un pôle de rayonnement religieux

La zaouïa Belkaidia, sise dans la localité de Sidi Marouf, dans la zone Est d'Oran, est considérée comme un véritable centre de rayonnement religieux et possède une riche expérience dans l'apprentissage du Coran et l'enseignement spirituelle.

Elle est fréquentée par des élèves venus des quatre coins du pays, voire de l'étranger. Son école coranique a participé, durant des décennies, à la formation de plusieurs générations d'apprenants du saint Coran, maîtrisant ses préceptes et ses «tafassirs», ainsi que ses sciences.

Ces étudiants, à leur tour, ont poursuivi l'enseignement du Coran et son apprentissage, et ce depuis l'avènement de l'Islam en Algérie, durant le premier siècle de l'hégire.

La zaouïa compte actuellement quelque 165 élèves bénéficiant, dans leur majorité, du régime d'internat.

Ils proviennent de plusieurs wilayas du pays, notamment de Tebessa, Tamanrasset et plusieurs wilayas de l'Ouest, ainsi que plusieurs élèves qui suivent les cours dans les annexes de la zaouïa à Oran, Alger, Blida, Annaba, Tlemcen, Laghouat, Bechar, Touggourt, Khemis Miliana, ainsi qu'à Paris (France), a indiqué à l'APS, l'inspecteur d'enseignement coranique, Rachid Boudjemâa. Les élèves de la zaouïa bénéficient d'une couverture sanitaire et sociale. Tous les frais sont pris en charge par la zaouïa, grâce à ses revenus provenant de ses biens Waqfs, a indiqué le même respon-

sable. En plus de l'apprentissage du Coran par la méthode traditionnelle, les élèves reçoivent un enseignement religieux, notamment les différentes sciences religieuses. Un programme spécial a été mis en place pour les apprenants doués sur les techniques de récitation du Coran, selon les dix différentes lectures. Ce programme est encadré par un cheikh d'El-Azhar.

### Des associations s'impliquent

Des associations à caractère religieux spécialisées dans l'apprentissage du Coran, ont fait leur apparition, ces dernières années, à Oran et ont acquis une expérience certaine leur permettant de devenir des leaders dans le domaine, à l'image des associations «Ezzad», «Ennimaâ» et «El Forkane».

L'association «Ezzad», sise à la cité «Matlaa El Fedjr» (Point du Jour), à Oran est, accueille 200 élèves entre femmes et enfants de différents âges, qui y apprennent, en plus du Coran, les techniques de récitation du Saint Livre (Ibn Kathir), les hadiths du prophète Mohamed (QSSSL), ainsi que la langue arabe.

Cette association organise également des conférences et des tables rondes au profit des élèves de son école sur des sujets sociaux et scientifiques, selon la présidente de l'association, Nekrouf Djamilia. Les élèves des écoles coraniques de la wilaya participent également dans les concours locaux et nationaux.

Un élève de la zaouïa Belkaidia a reçu le premier prix du concours national «Taj du Coran» et d'autres élèves se sont classés dans les premiers rangs dans les concours internationaux au Maroc, en Tunisie, au Koweït et en Iran.

## EL-OUED: Formation de plus de 1.200 stagiaires dans des spécialités agricoles à l'horizon 2024

Plus de 1.200 stagiaires de la formation professionnelle vont être formés dans des spécialités agricoles d'ici à 2024 dans la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris auprès de la direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels (DFEP).

Cette démarche entre dans le cadre de la stratégie du secteur de la formation professionnelle visant à ouvrir des postes en adéquation avec les besoins du marché local de l'Emploi en main d'œuvre qualifiée, a indiqué le directeur du secteur, Belkacem Gheskili.

A ce titre, 21 spécialités en rapport avec le secteur agricole, dans ses segments végétal et animal, ont été ouvertes dans une première phase, et s'articulent autour des activités de production animale, des grandes cultures, de l'arboriculture fruitière et des cultures maraichères, réparties entre les quatre instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle (INSFP) que compte la wilaya.

Le secteur de la formation professionnelle a arrêté



cette «politique de formation», au regard des penchants vers les activités agricoles de nombreux postulants à la formation professionnelle, perçus lors de diverses campagnes de sensibilisation et d'information organisées en direction des jeunes à travers les 30 communes de la wilaya, a expliqué M.Gheskili.

Les stagiaires dans le secteur agricole sont répartis entre trois modes de formation, à savoir la formation par apprentissage, la formation résidentielle et la formation qualifiante, a-t-il fait savoir en précisant que les niveaux de qualification sont la formation professionnelle spécialisée, l'aptitude professionnelle, et la formation de technicien et technicien supérieur.

Le secteur dispose dans la wilaya d'El-Oued de quatre (4) INSFP, 17 Centre de formation et d'apprentissage, six (6) annexes de formation professionnelle et deux (2) écoles de formation privées.

## AIN DEFLA: Le gaspillage du pain, un phénomène qui s'accroît durant le Ramadhan

Même s'il n'est pas l'apanage du mois de Ramadhan car érigé comme règle de conduite le restant de l'année, force est de constater que le gaspillage, notamment du pain, s'accroît à Ain Defla durant ce mois sacré, éloignant l'acte de jeûner de sa véritable finalité.

Alors que le bon sens voudrait qu'il réduise sensiblement durant ce mois d'abstinence, de dévotion et de transcendance, le gaspillage, dopé par le jeûne et l'augmentation de la propension à l'achat, explose pendant cette période, contredisant de manière flagrante l'esprit même du troisième pilier de l'Islam.

Le Ramadhan rime désormais avec la consommation effrénée et la hausse des dépenses, des pratiques qui, à coup sûr, ternissent l'image de marque des musulmans, vidant l'acte de de jeûner de son sens et le réduisant à une simple formalité.

Pour nombre de personnes rencontrées par l'APS à Ain Defla, le sentiment de faim occasionné par le jeûne conduit à des dépenses irraisonnées, «le jeûneur obéissant à sa gourmandise, achetée sans réfléchir, 3 ou 4 fois plus de pain que ce dont il a réellement besoin», ont-ils soutenu à l'unisson.

Selon eux, cette situation aiguise les appétits des boulangers qui innovent en matière de confection de pain dans le but manifeste d'attirer le consommateur et de l'inciter à acheter. Même les enfants se mettent de la partie, prenant d'assaut les places publiques et les marchés en vue d'y proposer diverses formes de pain traditionnel aussi alléchantes les unes que les autres.

Pour aâmi Ali, un retraité rencontré à proximité de la mosquée El Khadra du centre-ville de Ain Defla, le gaspillage du pain s'exacerbe durant le Ramadhan par le fait que les gens (notamment les jeunes) refusent de consommer du pain acheté la veille, préférant le pain acheté deux ou trois heures avant la rupture du jeûne.

«Il est clair que les conséquences de cet achat effréné de pain ne peuvent qu'être préjudiciable en tout point de vue», a-t-il soutenu, notant que ce qui est paradoxal, c'est que les gens parlent de cherté de la vie et qu'au même moment, ils n'hésitent



pas à verser dans le gaspillage que la religion a formellement interdit.

Selon le directeur du Centre d'enfouissement technique (CET) de Ain Defla, Metaï Ali, le flux des déchets ménagers reçus durant les deux premiers jours du mois sacré renseigne sur la hausse «spectaculaire» de la consommation.

Alors que d'habitude, 160 tonnes de déchets sont recueillis par ce centre, ce volume est passé à plus de 210 tonnes dès l'entame du Ramadhan, a-t-il signalé, déplorant que de «grandes» quantités de pain soient mélangées avec les déchets solides.

### Le Ramadhan dévié de son essence

Tout en observant que le jeûne est un acte d'adoration de haute portée dont le but est d'obtenir la satisfaction de Dieu, le responsable du service de l'enseignement coranique, de la formation et la culture islamique à la direction des Affaires religieuses et des Wakfs de Ain Defla, Benyamina Zitouni, a relevé que cette pratique cultive chez l'individu la maîtrise de soi et le dépassement. Soutenant qu'un jeûne bien appliqué ne peut «en aucune manière» s'accommoder de surconsommation et de gaspil-

lage, il a mis l'accent sur l'endurance et l'autodiscipline que le jeûne est censé inculquer chez ses adeptes. Se référant à quelques versets du Coran tels que : «Et ne gaspille pas indûment car le gaspillage est formellement interdit en Islam.

«D'aucuns ont tendance à assimiler le mois de Ramadhan à une période festive ou récréative alors qu'en réalité, il doit être consacré à la dévotion compte tenu des mérites et bénédictions inestimables qu'il accorde», a-t-il observé.

Il a souligné qu'en s'abstenant de manger et de boire, le musulman aspire à maîtriser ses désirs afin de s'élever spirituellement pour atteindre la piété comme enseigné par le Saint Coran. «Au lieu de dépenser de l'argent pour l'achat de produits alimentaires qui, tout compte fait, prendront le chemin des poubelles, n'est-il pas plus judicieux d'offrir ces sommes aux démunis qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts?», s'est interrogé M. Zitouni.

## MÉDÉA: 3 morts suite à une collision frontale à Oued-Atteli

Trois (3) personnes sont mortes suite à une collision frontale entre un véhicule touristique et un autre utilitaire, survenue samedi avant El Iftar, à «Oued-Atteli» (nord de Médéa), sur la route nationale RN 1, a-t-on appris dimanche auprès de la protection civile. Deux passagers des deux véhicules âgés respectivement de 67 et 70 ans, sont décédés sur place, lors de ce choc frontal, vraisemblablement à cause d'un dépassement dangereux sur cet axé routier, connu pour ses virages très accentués, a indiqué la même source, précisant qu'une troisième victime a succombé à ses blessures après son transfert à l'hôpital Mohamed Boudiaf de Médéa.

Les deux autres, blessés à des degrés divers, ont été maintenus dans cette même structure sanitaire pour recevoir des soins nécessaires.

La protection civile a enregistré, durant la même journée de samedi, d'autres accidents de la circulation, à «Oued-Atteli» et «Guezazga», toujours sur ce tronçon de la route nationale RN 1, mais également à Bouskène, route nationale RN 18, qui ont fait dix blessés, a-t-on signalé.

## OUARGLA: Les pharmaciens d'officine sursoient à leur grève

Les pharmaciens d'officine d'Ouargla ont décidé de surseoir à leur grève, initialement prévue ce dimanche pour protester contre l'arrêt des remboursements de leurs dus par la CNAS, et ce suite à un règlement partiel de leur problème, a-t-on appris du bureau local du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO).

Il a été décidé de surseoir à cette grève, suite aux démarches entreprises avec l'administration de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), aux niveaux central et local, et d'autres parties concernées, et qui a donné lieu à un règlement d'une partie des dus des pharmacies, avec un engagement de la Caisse de régler le reste dans les plus brefs délais, a précisé le vice-président et porte-parole du bureau d'Ouargla du SNAPO, Faouzi Rezzag-Bara.

«La grève est ainsi levée et reportée à une date indéterminée, tout en assurant un suivi de la mise en œuvre des engagements pris», a-t-il ajouté en signalant que «tout manquement à ces engagements pourrait conduire à une révision de la position, pouvant aller jusqu'au gel du conventionnement du tiers-payant sans préavis».

La SNAPO salue les pharmaciens de la wilaya d'Ouargla pour leur unité, leur adhésion autour de leur syndicat, et la poursuite de leur mission au service de la santé du citoyen, les appelant au maintien de la mobilisation pour préserver leur noble mission. Le mouvement de grève avait initialement été décidé par les pharmaciens pour protester contre l'arrêt des remboursements de leurs dus par la CNAS, suite à une action de protestation au niveau de cette dernière enclenchée depuis plus d'un mois.

## BOUIRA: Un mort et un blessé dans un accident de la route à Dirah

Une personne a trouvé la mort et une autre a été blessée dans un accident de la route survenu sur la route nationale n 8 reliant Dirah à Sour El-Ghouzlane (Sud de Bouira), a-t-on appris samedi auprès des services de la Protection civile.

«L'accident s'est produit vendredi soir suite à une collision entre un camion et un véhicule touristique, faisant un mort et un blessé», ont expliqué à l'APS les services de la Protection civile.

La dépouille de la victime âgée de 42 ans a été transportée vers la morgue de l'établissement public hospitalier de Sour El-Ghouzlane.

La personne blessée a également été évacuée vers cet hôpital pour obtenir les soins nécessaires, a-t-on ajouté. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour élucider les circonstances exactes de cet accident.

APS

## OUARGLA: Plus de 2.000 doses de sérum anti-venin de scorpion distribuées depuis le début de l'année

Une quantité de plus de 2.000 doses de sérum anti-venin de scorpion a été distribuée depuis le début de cette année aux établissements et unités de santé de la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris dimanche de responsables de l'Institut Pasteur (Alger).

L'opération d'approvisionnement du stock de la wilaya d'Ouargla en sérum anti-venin se poursuivra par tranches, proportionnelles aux besoins formulés d'ici au mois de décembre, après que les besoins de la wilaya en la matière aient été établis à plus de 6.000 doses par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, a affirmé la chargée de communication de l'Institut Pasteur, Mme. Souad Benchehida, jointe par

l'APS par téléphone. «Les besoins de chaque wilaya en matière d'antidote anti-venin de scorpion s'effectuent tout au long de l'année pour lutter contre ce fléau mortel, répandu dans plusieurs régions, dont Ouargla qui enregistre le plus grand nombre de piqûres de scorpions», a-t-elle indiqué.

Selon la responsable, la coordination est permanente avec l'Institut Pasteur pour signaler tout manque en sérum anti-venin au niveau des établissements de la Santé à travers le territoire national, pour éviter toute perturbation et rupture de stock en ce produit.

Le chef de service de la prévention à la direction de la Santé et de la Population (DSP) de la wilaya d'Ouargla, Dr. Djamel

Maâmri, a rassuré, de son côté, que les quantités de sérum anti-venin de scorpion sont disponibles en quantités «suffisantes» au niveau des structures de santé de la wilaya pour couvrir, à la lumière de statistiques annuelles des cas de piqûres, les besoins de la wilaya sur toute la période estivale.

Les efforts menés dans le cadre de la lutte contre l'empoisonnement scorpionique ont été couronnés par un «net» recul des cas de piqûres, grâce aux dispositions et mesures préventives prises, et aux campagnes de sensibilisation sur ce type d'empoisonnement qui connaît un accroissement en période estivale.

Selon les statistiques de la DSP, pas moins de 2.500 piqûres de scorpions, dont sept ayant entraîné le

décès, avaient été enregistrées l'année dernière à travers la wilaya d'Ouargla.

L'entrée en service durant ce mois de mai de l'annexe d'Ouargla de l'Institut Pasteur a permis d'extraire et de préparer le venin de scorpions confirme le déploiement de l'Institut dans la région, et le renforcement des efforts de prévention et de lutte contre l'empoisonnement due aux piqûres de cet insecte dangereux.

Dans le même sillage, les efforts déployés par les différents acteurs, notamment les services de la wilaya, de la commune, des directions de la Santé et de l'Environnement, des associations et des entreprises focalisent sur l'implication du citoyen, en tant que partenaire «essentiel» dans la lutte contre le fléau.

## BÉNIN: 3.500 boîtes de faux médicaments en provenance du Togo saisies dans le sud-ouest du pays

Soixante neuf cartons, contenant 3.500 boîtes de faux médicaments en provenance du Togo, ont été saisis récemment à Agbanto dans le sud-ouest du Bénin, a annoncé samedi la direction générale des douanes directes et indirectes de Cotonou dans un communiqué.

Au cours de l'exécution d'un service régulièrement coté par le chef d'unité et en exploitation d'un avis de fraude que les agents du service d'intervention rapide de la douane du mono-Couffo, ont intercepté un minibus d'immatriculation béninoise sur la route inter-Etats Cotonou-Hillacondji, en provenance du Togo pour Cotonou, a ajouté la même source.

«Le conducteur du véhicule n'a pas voulu obéir aux injonctions des agents.

Mais il a été arrêté après une course poursuite à Agbanto dans la commune de Kpomassè.

Les fouilles opérées à la base ont permis aux éléments de la douane de mettre la main sur 69 cartons contenant 3.500 boîtes de faux médicaments», a expliqué la direction générale des douanes. Cette lutte engagée par l'Etat béninois, depuis des années, a atteint renforcée l'année dernière à travers l'opération PANGA IX, initiée par l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC-Interpol) pour lutter contre la criminalité pharmaceutique transnationale, a-t-on souligné de même source, précisant que cette opération a conduit non seulement à l'arrestation et à la condamnation d'une quarantaine de grossistes de vente de faux médicaments par le Tribunal de première instance de Cotonou, mais aussi l'incinération de plusieurs centaines de tonnes de ces produits pharmaceutiques illégaux.

## USA: Une Américaine perdue en forêt pendant 15 jours a été retrouvée vivante

Une femme de 35 ans, résidente de Hawaï partie en randonnée et disparue depuis plus de quinze jours, a été retrouvée vivante au fond d'un ravin dans l'archipel américain, après un vaste élan de solidarité ayant permis de la localiser. «Amanda Eller est VIVANTE!!!!. Amanda a été retrouvée. Elle s'était perdue et était coincée et légèrement blessée dans la forêt (...) Entre deux chutes d'eau, au fond d'un profond ravin dans le lit d'un ruisseau», indiquait un message posté par la page Facebook dédiée aux recherches, accompagné d'une photo montrant les deux chevilles de la jeune femme couvertes d'ecchymoses. La trentenaire, professeure de yoga et physiothérapeute à Haiku, sur l'île de Maui au centre de cet archipel du Pacifique, a fini par être repérée par un hélicoptère et évacuée vers un hôpital.

Sa disparition, le 8 mai dernier, avait suscité un vaste élan de solidarité, avec plus de 70.000 dollars récoltés, ayant notamment permis de lancer des recherches par les airs.

Le compagnon d'Amanda Eller avait été le dernier à voir la jeune femme avant de signaler sa disparition aux autorités. La police avait retrouvé sa voiture blanche sur un parking près d'un sentier de randonnée.

«Le département de la police de Maui fait part de sa reconnaissance à la famille, la communauté et les agences partenaires pour tous leurs efforts», ont écrit les autorités locales sur leur page Facebook.

«Elle est simplement aussi forte que ce que nous avions prédit. On savait qu'elle pourrait tenir aussi longtemps», ont salué ses proches sur la page Facebook, suivie par plus de 20.000 personnes. Apparaissant tout sourire sur une photo diffusée par ses proches après l'avoir retrouvée, la jeune femme a perdu environ 7 kilos mais est en bonne santé, a expliqué à CNN l'un des hommes partis à sa recherche, Javier Cantellops.

## JAPON: 4 marins disparus dans un naufrage d'un cargo au large du Japon

Quatre marins japonais étaient portés disparus hier après le naufrage d'un cargo survenu à la suite d'une collision dans la nuit avec un autre navire au large du Japon, a annoncé un responsable des garde-côtes.

Les navires Senshomaru et Sumihomaru, battant tous deux pavillon japonais, se sont percutés dimanche vers 02h10 locales (17h10 GMT samedi) dans les eaux de l'océan Pacifique au large de la préfecture de Chiba (est du Japon).

«Le Senshomaru semble avoir coulé à l'endroit de la collision.

Un navire des garde-côtes, le Matsuhima, a secouru le capitaine du Senshomaru, mais quatre autres marins - le reste de l'équipage - sont portés disparus», a déclaré un responsable local des garde-côtes, Hiromitsu Kawaguchi.

Les quatre membres de l'équipage de l'autre navire, le Sumihomaru, sont sains et saufs.

L'étendue des dégâts subis par ce bateau n'était pas connue immédiatement. Un épais brouillard couvrait la zone au moment de l'accident, a indiqué M. Kawaguchi.

Il a déclaré qu'une fuite de pétrole avait été repérée sur les lieux de la



collision. Le Senshomaru transportait 1.600 tonnes d'acier depuis Kashima, dans l'est du Japon, vers Osaka, le grand centre commercial de l'ouest de l'archipel nippon, a-t-il dit.

Les garde-côtes ont déployé cinq

patrouilleurs, un hélicoptère et une unité spéciale de recherche et de secours pour tenter de retrouver les disparus, et une autre unité spéciale est chargée de contenir la nappe de pétrole, a déclaré M. Kawaguchi.

## CHILI: Démantèlement d'un vaste réseau d'immigration illégale chinoise

Les autorités chiliennes ont démantelé un vaste réseau de trafic de migrants qui avait fait entrer clandestinement 381 Chinois au Chili, a annoncé la police samedi.

Neuf personnes ont été arrêtées, dont deux anciens élus et un fonctionnaire du ministère chilien des Affaires étrangères, a indiqué la police.

La bande fournissait à des citoyens chinois,

contre le paiement de 5.000 dollars, de fausses lettres d'invitation pour entrer au Chili», a déclaré à la presse un haut responsable de la police, Hector Gonzalez.

«C'est le plus grand réseau de trafic d'êtres humains qui ait existé dans l'histoire de notre pays», a dit Katherine Martorell, sous-secrétaire chargée de la Prévention de la criminalité. «Ce sont 381 citoyens

étrangers qui ont été introduits au Chili». La bande était active depuis 2016.

Grâce aux fausses lettres d'invitation, les migrants chinois pouvaient obtenir des visas en prétendant être «des hommes d'affaires venant négocier des contrats, alors que leur but était de rester résider» au Chili, a expliqué Mme Martorell. Une fois présents en territoire chilien, «ils étaient embauchés par

des entrepreneurs, habituellement chinois, qui leur donnaient du travail», a précisé M. Gonzalez.

Neuf personnes ont été arrêtées dans le cadre de cette affaire, dont un ancien gouverneur de la province de Choapa, dans le nord du Chili, un ancien maire de la ville de Los Andes, dans le centre, et un fonctionnaire en activité du ministère chilien des Affaires étrangères.

## ALLEMAGNE: Un avion biplace atterri à l'envers dans les arbres près de Dortmund



Un avion biplace a atterri vendredi, à l'envers dans les arbres près de Dortmund en Allemagne à l'issue d'un vol touristique, rapportent dimanche des médias locaux.

«Le pilote de l'avion biplace P92 a perdu le contrôle de l'appareil lors de son atterrissage, et s'est retrouvé dans les branches des arbres», informe le journal Westfälischer Anzeiger, citant la police locale. Le pilote

et son épouse ont dû rester plus de deux heures la tête en bas dans leur avion coincé à l'envers, à quatre (4) mètres au-dessus du sol avant d'être sauvés sains et saufs des branches par des pompiers.

Selon le média, le couple a loué cet avion à l'aérodrome de H o l z w i c k e d e Hengsen, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, pour effectuer un simple vol touristique.

## PÉROU: Un séisme de magnitude 8 secoue le nord du pays

Un tremblement de terre d'une magnitude allant jusqu'à 8 a secoué dimanche le nord du Pérou, a annoncé l'institut américain de veille géologique (USGS), aucune victime n'a été pour l'heure déplorée. Le séisme a eu lieu à environ 180 kilomètres à l'est de la ville de Moyobamba, à une profondeur d'environ 105 kilomètres, ajoute la même source. Aucune information concernant d'éventuels blessés n'est pour l'instant disponible. Plusieurs photos circulant sur Twitter montrent une maison partiellement effondrée à Yurimaguas, ville portuaire située dans la région de Loreto, au nord-est du Pérou. L'USGS qui a initialement annoncé une magnitude de 7,5 est revenu sur ses propos pour revoir la puissance à la hausse.

## RUSSIE: 4 morts dans l'incendie d'un immeuble résidentiel à l'est du pays

Quatre personnes dont trois enfants ont péri, dimanche, dans un incendie qui a ravagé un immeuble résidentiel dans un village de la région de Krasnoyarsk à l'est de la Russie, a indiqué le ministère des Situations d'urgence. «Un homme et trois enfants ont péri dans un incendie qui s'est déclaré peu avant minuit dans un immeuble résidentiel du village de Skvortsovo à Krasnoyarsk», a précisé le ministère russe, ajoutant que les pompiers étaient arrivés sur les lieux près de deux heures après le début du sinistre. Les équipes de sapeurs pompiers ont eu besoin de trois heures pour circonscrire complètement les flammes ayant ravagé l'immeuble, a souligné la même source, ajoutant que les forces de l'ordre s'attèlent à déterminer les causes de l'incendie.

## TURQUIE:

**Des prisonniers mettent fin à leur grève de la faim**

Des prisonniers en Turquie ont annoncé dimanche par la voix de leur représentant avoir mis un terme à une grève de la faim suivie par plusieurs milliers de personnes pour protester contre les conditions de détention du leader kurde Abdullah Ocalan, après un appel de ce dernier en ce sens.

«Nous mettons un terme à nos grèves de la faim (...) à l'appel» de M. Ocalan, a déclaré Deniz Kaya dans un communiqué reproduit par l'agence de presse prokurde ANF, proche du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Des avocats d'Abdullah Ocalan, l'un des fondateurs du PKK, une organisation classée «terroriste» par Ankara et ses alliés occidentaux, avaient transmis un peu plus tôt dimanche un message de leur client appelant à la fin du mouvement, dont «l'objectif (...) a été atteint».

L'interdiction faite à M. Ocalan de voir ses avocats depuis 2011 a en effet été levée la semaine dernière, et il a pu s'entretenir avec eux deux fois ce mois-ci.

Selon le parti prokurde HDP, quelque 3.000 prisonniers sont en grève de la faim en Turquie, la plupart ayant rejoint le mouvement ces derniers mois par solidarité avec la députée prokurde Leyla Güven, qui



refuse de s'alimenter depuis novembre dernier pour protester contre l'isolement imposé à M. Ocalan. Mme Güven a elle aussi annoncé dimanche mettre un terme à sa grève de la faim, dans un communiqué lu à

Diyarbakir (sud-est) par le député HDP Tayip Temel. «Mais notre lutte contre l'isolement et notre combat pour la paix sociale continuent dans tous les domaines», a-t-elle toutefois souligné.

## PAKISTAN-SIDA:

**Près de 700 personnes dont des enfants contaminées dans le sud du pays**

Près de 700 personnes pour la plupart des enfants, ont récemment contracté le virus de l'immunodéficience humaine «VIH/sida» dans le sud du Pakistan, dont certaines ont été contaminées par des seringues usagées.

«681 personnes, dont 537 enfants âgés de deux à 12 ans, ont été testées positives au VIH jusqu'à hier à

Ratodero», un sous-district de la province du Sindh, a déclaré Zafar Mirza, conseiller à la santé auprès du Premier ministre, cité par des médias locaux.

S'exprimant lors d'une conférence de presse diffusée par la télévision publique, M. Mirza a fait savoir que «l'utilisation de seringues usagées pour-

rait être une des causes de la propagation de la maladie», ajoutant que plus de 21.000 personnes avaient été testées dans cette zone.

«Le Premier ministre Imran Khan va dévoiler des mesures drastiques pour prévenir la maladie une fois que nous aurons déterminé la cause (exacte) de sa propagation», a-t-il poursuivi,

ajoutant que cette contamination était un sujet de «grave préoccupation» pour le gouvernement.

Avec quelque 20.000 nouveaux cas de séropositivité recensés pour la seule année 2017, le rythme de propagation de la maladie au Pakistan est le 2e plus rapide en Asie, selon des statistiques de l'ONU.

## RUSSIE-FORÊT:

**24 incendies ayant ravagé 10.000 ha de forêts éteints par les autorités**

Les unités russes de lutte contre les incendies de forêts sont parvenues à éteindre plus de 24 incendies ayant ravagé 10.000 hectares de forêts dans plusieurs régions du pays, a indiqué samedi l'Agence fédérale des forêts.

«24 incendies de forêt d'une superficie de 10.404 ha étaient actifs au 25 mai, principalement dans les territoires de Tuva et de Trans-Baïkal et grâce aux efforts des équipes de lutte contre les sinistres, ils ont été circonscrits», a précisé l'agence dans un communiqué.

Cinq incendies ont été déclarés dans la région de Tuva sur une superficie totale de 4.000 ha et un



autre a touché la Transbaïkalie sur une superficie de 3.000 ha, a rappelé la même source, ajoutant que les

régions de Bouriatie, Mordovie, Irkoutsk, Mourmansk, Vladimir et l'Altai étaient également touchées par les sinistres. Plus de 1700 personnes ont été impliquées dans les efforts d'extinction des incendies, en plus de 414 unités de lutte contre les sinistres, a indiqué l'agence, ajoutant que 39 avions ont également participé à la surveillance de l'avancée des feux de forêt. Le ministère russe des Situations d'urgence avait mis en place, début avril, un plan spécial de prévention et de lutte contre les feux de forêt dans 26 régions du pays notamment dans le territoire de Stavropol (sud) et la République de Khakassie (sud-est).

## HAWAII:

**2 volontaires sauvent une femme perdue pendant 2 semaines dans la jungle**

Une femme de 35 ans qui avait disparu dans la jungle sur l'île de Maui à Hawaï (Etats-Unis) il y a deux semaines a finalement été retrouvée par deux volontaires, rapportent dimanche des médias locaux.

Mme Amanda Eller, professeure de yoga, est allée randonner seule le 8 mai dans la jungle sur l'île de Maui, et n'en est ressortie que deux semaines après, relate le tabloïd «The Sun». Selon le journal, Mme Eller s'est perdue dans la réserve forestière de Makawao et s'est nour-

rie de feuilles durant toute cette période afin de survivre. Sa famille et ses amis ont signalé sa disparition sur les réseaux sociaux et ont lancé une campagne sur la plateforme de financement participatif GoFundMe, faisant appel à tous ceux qui ne sont pas indifférents à fournir une aide financière.

Grâce une recherche qui a vu la mobilisation d'une centaine de personnes, la dame a finalement été retrouvée par deux volontaires.

## MEXIQUE:

**6 morts dans le crash d'un hélicoptère**

Un hélicoptère de la marine mexicaine s'est écrasé samedi près de la ville de Querétaro, dans le centre du pays, faisant six morts, a annoncé le ministère de la Marine.

Les personnes décédées sont cinq militaires membres de l'équipage de l'hélicoptère et un inspecteur de la Commission nationale forestière, a précisé le département fédéral dans un communiqué.

L'accident a eu lieu dans la localité de la Sierra au moment où les soldats du feu tentaient de circonscrire un incendie qui continue de ravager une large zone de la région, a ajouté la même source.

Les éléments de la défense nationale ont parvenu à atteindre les lieux du drame alors qu'une enquête technique est en cours pour déterminer les causes du crash, a ajouté cette source.

L'hélicoptère a décollé vendredi soir de la Vallée Verte, dans l'Etat de San Luis Potos, transportant un hélicoptère de capacité de 2.500 litres, pour soutenir les sapeurs-pompiers et les autres forces de l'Etat de Querétaro pour circonscrire l'incendie de forêt.

## IRLANDE:

**Les Irlandais votent massivement pour libéraliser le divorce**

Les Irlandais ont approuvé à une écrasante majorité, lors d'un référendum dont les résultats ont été annoncés dimanche, la levée des restrictions au divorce.

Un total de 82% des votants se sont prononcés pour l'abrogation d'une disposition constitutionnelle qui oblige les couples à vivre séparés pendant quatre des cinq années précédant leur demande de divorce. Le référendum a eu lieu vendredi avec un taux de participation de 51%. Le gouvernement irlandais a annoncé son intention de présenter un nouveau projet de loi réduisant la durée de la séparation obligatoire à deux années sur les trois précédant le divorce.

Les divorces prononcés à l'étranger seront par ailleurs reconnus comme valides en Irlande.

La période de séparation obligatoire de quatre ans était une condition héritée d'un précédent référendum, en 1995, au cours duquel les Irlandais avaient voté la légalisation du divorce à une très courte majorité de 50,3%.

Le résultat de ce nouveau référendum a été proclamé un an jour pour jour après la consultation populaire au cours de laquelle les Irlandais s'étaient prononcés à 66% pour la levée de l'interdiction constitutionnelle de l'avortement.

## CHINE:

**Le bilan s'alourdit à dix morts à la suite d'une fuite de gaz sur un cargo dans l'est de la Chine**

Dix personnes sont mortes à la suite d'une fuite de dioxyde de carbone sur un cargo dans le port de Longyan, à Weihai, dans la province chinoise du Shandong (est), ont annoncé dimanche les autorités locales dans un nouveau bilan. Un précédent bilan a fait état de 8 morts. L'accident s'est produit vers 16h00, alors que le navire appartenant à la Fujian Shipping Company était en cours de réparation. Dix-neuf personnes blessées dans l'accident ont été soignées dans un hôpital local. Elles sont toutes dans un état stable, selon les autorités. Les premiers éléments de l'enquête montrent que le dioxyde de carbone a fui du système anti-incendie en raison d'une mauvaise utilisation par les membres d'équipage.

Les responsables de l'accident sont en garde à vue. Une enquête approfondie est en cours.

# FAUT-IL SE MÉFIER DU GEL HYDROALCOOLIQUE ?

Pratique pour se protéger des bactéries, le gel hydroalcoolique sans savon pourrait se révéler néfaste pour la santé.

Depuis la grippe A, les gels antibactériens ne sont plus cantonnés aux milieux hospitaliers. Les solutions hydroalcooliques sans savon cohabitent souvent dans nos sacs à main avec le rouge à lèvres et le smartphone. Un bon geste d'hygiène a priori pour se défendre des attaques bactériennes. Vraiment ? Une nouvelle étude parue dans la revue médicale *Plos One* remet en cause ses bienfaits. Un lavage des mains quotidien avec ce gel très prisé des Français favoriserait l'absorption du bisphénol A (BPA) par la peau.

Les chercheurs de l'université du Missouri aux États-Unis tirent la sonnette d'alarme et rappellent ce qui cloche avec le BPA. Il est soupçonné d'être un perturbateur endocrinien, au même titre que les phthalates. Ces substances sont accusées de perturber les fonctions du système endocrinien (ensemble des organes et tissus qui sécrètent des hormones).

## Les risques sur le long terme

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du

travail (Anses) a confirmé les méfaits du bisphénol A sur l'animal, plus précisément sur la reproduction, sur la glande mammaire, sur le métabolisme, le cerveau et le comportement. L'exposition au BPA chez l'Homme pourrait nuire à sa reproduction (fertilité, fausse couche), son métabolisme et entraîner des pathologies cardiovasculaires. Problème, on est entouré de BPA au quotidien.

Le BPA contenu dans le gel hydroalcoolique se retrouve dans beaucoup de produits courants notamment alimentaires tels que les boîtes de conserve, les objets en plastique, etc.

## Et sur le court terme ?

L'utilisation de gel hydroalcoolique de manière excessive peut aussi donner lieu à des effets indésirables, rappelle l'association Santé environnement France : irritations, allergies, états de somnolence, agitation, maux de tête, nausées, vertiges, et même ébriété chez les enfants.

La solution pour prévenir le risque reste de se laver les mains avec la bonne vieille méthode : de l'eau et du savon.



## 300 minutes de sport par semaine pour diminuer le risque de cancer du sein

S'entraîner cinq heures par semaine permettrait de prévenir le risque de cancer du sein chez les femmes ménopausées, selon une étude canadienne. Le sport pourrait protéger contre le cancer du sein. Plusieurs études ont déjà établi que l'activité physique régulière permettait de baisser le risque de cancer du sein mais aussi de diminuer le risque de décéder de la maladie. Une nouvelle étude quantifie la durée de l'exercice à partir de laquelle ces bénéfices se font sentir. Dans la revue spécialisée *JAMA Oncology*, Christine Friedenreich, membre de l'Alberta Health Services à Edmonton, au Canada, montre que les femmes ménopausées qui doublent leur activité physique hebdomadaire de 150 à 300 minutes par semaine réduisent leur risque de cancer du sein.

En faisant plus de sport, les femmes attaquent leur masse graisseuse et ainsi les risques de maladie associés à l'obésité.

Pour arriver à ces conclusions, les chercheurs ont suivi pendant un an 400 femmes ménopausées, sans maladie, âgées de 50 à 74 ans avec un indice de masse corporelle (IMC) compris entre 22 et 40 (obésité morbide). Le panel a été divisé en deux groupes, l'un s'est entraîné sur un tapis de course, l'autre sur un vélo elliptique. Certaines ont pratiqué 150 minutes, d'autres 300 minutes de sport.

Les résultats ont montré une réduction plus importante (de 1kg) de masse graisseuse chez les femmes les plus actives.

« Cette étude nous fournit des éléments pour encourager les femmes ménopausées à faire au moins 300 minutes d'activités sportives par semaine », conclut le Pr Christine Friedenreich, citée par l'AFP. Le sport est un des conseils de prévention donnés par les médecins contre le cancer du sein. Mais il existe d'autres comme limiter ou supprimer l'alcool, éviter les mauvaises graisses dans l'alimentation. Il est aussi recommandé de limiter l'exposition à certains produits ménagers chimiques qui peuvent perturber l'activité hormonale mammaire.

# DES SOINS POUR MA PEAU MIXTE

Parce qu'elle associe des problèmes de sécheresse cutanée à des zones plus grasses avec plus ou moins d'imperfections, ce type de peau est souvent difficile à traiter. Faites la chasse aux idées reçues et adoptez des solutions simples pour l'embellir et l'équilibrer...

C'est sans doute une des natures de peau les plus complexes... Le secret pour en prendre soin ? Savoir « l'écouter », car en fonction de la saison, du moment de la journée ou de votre état général, elle a des choses à vous « dire ». Traitez-la à l'aide de cosmétiques bien ciblés, jonglez avec trois ou quatre soins et vous pourrez pallier tous les petits soucis quotidiens. « Bien soignée, votre peau vous le rendra ! Car elle aura beaucoup plus d'éclat pendant toute l'année », affirme le Dr Pascale Neut, dermatologue. Lorsque l'équilibre naturel de la peau est respecté, les problèmes de luisance, de pores dilatés et de comédons diminuent significativement. Des soins adéquats avec des produits choisis permettront de calmer les embêtements du sébum, tout en hydratant parfaitement l'ensemble du visage. Mode d'emploi.

## Un rituel netteté quotidien

Matin et soir, adoptez un démaquillage purifiant, pas détergent, à l'aide d'un gel, d'une mousse ou d'une crème qui se rince à l'eau tiède, ou encore avec une eau micellaire adaptée aux peaux sensibles.

Le matin, la crème de jour doit être à la fois hydratante et matifiante, grâce à des poudres absorbantes. Cette texture fluide s'applique en film léger sur le visage. Inutile d'en mettre trop, le sébum ne sera pas plus absorbé.

Le soir, hydratez avec une crème un peu riche (mais non comédogène), afin d'assurer une bonne hydratation aux zones qui en ont besoin sans aggraver la présence de sébum. Appliquez-la sans crainte sur l'ensemble du visage. L'astuce : le soir, terminez le démaquillage par l'application



d'une lotion contenant du zinc (sans alcool), le meilleur allié des peaux mixtes à imperfections. Le matin, elle peut faire office de nettoyant doux.

## Une stratégie de fond anti-imperfections

Effectuez des gommages réguliers (2 à 3 fois par mois pas plus) pour remédier aux soucis de brillance, de pores dilatés, de comédons ouverts (points noirs) ou fermés (microkystes), de teint terne qui constituent les principales soucis d'une peau mixte.

Évitez ceux qui ont des grains trop gros et trop durs. Ils risqueraient surtout d'exciter inutilement les glandes sébacées.

Préférez un gommage enzymatique ou peeling doux à base d'acides de fruit.

Appliquez ensuite un masque purifiant et clarifiant qui peut être à base d'argile, pour clarifier le teint. Attention, utilisée brute l'argile peut être comédogène. Optez plutôt pour un masque prêt à l'emploi, dont l'argile a été micronisée pour ne pas boucher les pores.

L'astuce Afin de ne pas aggraver la peau, assurez-vous de ne pas l'échauffer avant la pose d'un gommage enzymatique ou un peeling doux. Abstenez-vous de prendre un bain, une douche chaude ou de pratiquer votre sport favori dans les deux heures qui précèdent.

## Un traitement anti-pourriture de boutons

Le bouton rouge, inflammatoire et douloureux, entre « chair et peau » apparaît notamment en période de grande fatigue, de stress ou de troubles hormonaux. Lorsque l'organisme a besoin d'énergie, le corps fabrique plus de cortisol, une hormone ayant pour effet secondaire l'apparition de boutons d'acné. Avant d'appliquer votre soin habituel, traitez localement les boutons avec un soin anti-bactérien. Renouvelez l'application deux à trois fois par jour pour accélérer leur disparition.

L'astuce Déposez un soupçon de soin anti-bactérien sur un coton-tige et badigeonnez directement vos boutons. Cela évite de dessécher la peau saine, ce type de produit contenant toujours de l'alcool.

## Une base de maquillage matifiante

Matifiez et unifiez au préalable la peau, en versant un peu de lotion contenant des poudres absorbantes dans la main et déposez la du bout des doigts uniquement sur la zone T.

Préférez un produit de teint léger matifiant sans être trop couvrant (BB ou DD crème) en veillant à flouter les pores dilatés et les reliefs, avec une éponge toujours par tapotement, pour ne pas déplacer les poudres.

Fixez éventuellement le teint à l'aide d'une poudre libre, et retirez l'excédent avec un pinceau passé à rebrousse-poil de l'extérieur vers le centre du visage.

L'astuce Lors des retouches en cours de journée, absorbez d'abord le sébum avec un mouchoir en papier, ensuite seulement repoudrez.

# SUCRE AJOUTÉ : IL FAUT LIMITER SA CONSOMMATION À 5% DES APPORTS CALORIQUES

La consommation de sucre ajouté devrait être réduite à 5% des apports quotidiens journaliers, selon le nouveau rapport britannique relayé par le National Health Service (NHS) et le Public Health England. C'est deux fois moins que les dernières recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le sucre devient l'ennemi public numéro 1 : en mars 2015, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconisait une baisse importante des quantités de sucre que nous absorbons chaque jour. Elle souhaitait que les adultes et les enfants réduisent leur consom-

mation de sucre à 10% de leur apport énergétique quotidien. Ces recommandations semblent trop élevées pour les National Health Service (NHS) et le Public Health England qui viennent de publier un nouveau rapport qui recommande de ne pas consommer plus de 5% de l'apport calorique journalier pour le sucre ajouté. Les sucres ajoutés désignent tous les monosaccharides (sucres simples) et les disaccharides (sucres composés de deux monosaccharides y compris les sucres raffinés de canne, de betterave et de maïs) ajoutés aux aliments par le fabricant, le cuisinier ou le consommateur,

ainsi que les sucres naturellement présents dans le miel, les sirops et les jus de fruits. Les principales sources de sucres libres sont les boissons sucrées, les céréales, le chocolat, les bonbons, les jus de fruits et le sucre de table ajouté. Ces recommandations ne concernent pas les sucres présents dans les fruits. Les conclusions du rapport révèlent que les sucres ajoutés et l'amidon sont des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires, d'obésité, de diabète de type 2, de cancer de l'intestin et de problèmes bucco-dentaires. En revanche, manger plus de fibres permet de prévenir des maladies

cardiaques, du cancer colorectal et permet un meilleur transit digestif.

Les auteurs du rapport préconisent donc pour les enfants âgés de 11 ans ou plus et les adultes, une consommation maximum quotidienne équivalente à 1 cuillère à café de sucre ajouté (50g), ce qui est moins que la quantité apportée par 1 seule canette de soda (35g) et une consommation de 30 grammes de fibres par jour. Pour les enfants âgés de 4 à 6 ans, la consommation ne devrait pas dépasser 10 grammes, et pour ceux de 7 à 10 ans, 24 grammes et celle de fibres devrait être de 15 grammes de fibres.

# RESTER ASSIS TROP LONGTEMPS POURRAIT AUGMENTER LE RISQUE DE CANCER CHEZ LA FEMME

Des précédentes études ont déjà montré que rester assis trop longtemps aurait des effets néfastes sur la santé. Mais une nouvelle étude américaine suggère que s'asseoir trop longtemps pourrait être particulièrement dangereux pour la santé des femmes, en augmentant leur risque de développer certains cancers. Les chercheurs ont suivi 70 000 hommes et 77 000 femmes, pendant 17 ans, pour l'étude « American Cancer Society Cancer Prevention Study II Nutrition Survey ». Pendant les 17 ans, 12 000 femmes et 18 000 hommes ont été atteints par le cancer. Les résultats de l'étude, publiés dans le *Journal of Cancer Epidemiology, Biomarkers and Prevention*, montrent que les femmes qui passaient plus de six heures par jour assises étaient plus exposées au risque de développer un cancer du sein, de l'ovaire et du sang que celles qui s'asseyaient moins de 3 heures par jour. En revanche, ils n'ont pas constaté la même tendance chez la plupart des hommes, mais ont remarqué que cela apparaît pas d'augmenter du fait d'être assis longtemps. Ces résultats suggèrent donc que l'augmentation du risque du



cancer en raison d'une position assise prolongée concerne plutôt les femmes. Cependant, s'asseoir trop longtemps en-

traînerait des conséquences graves et persistantes pour la santé des deux sexes. Un article du quotidien américain

*New York Times* explique qu'il suffit d'être assis pendant une heure pour que la production des enzymes qui brûlent des graisses dans le corps se diminue de 90%. La Docteur Alps Patel, une épidémiologiste de l'American Cancer Society a constaté que, « De nombreux facteurs pourraient expliquer le lien entre le temps passé assis et un taux de mortalité élevé. Rester assis pour une durée prolongée s'avère avoir des conséquences graves sur le métabolisme, et pourrait même influencer les choses telles que les triglycérides, la lipoprotéine de haute densité, le cholestérol, la tension artérielle au repos, les niveaux de glycémie plasmatique à jeûne, et la leptine, qui sont les biomarqueurs de l'obésité et des maladies cardiaques, parmi d'autres. » Le centre de recherche sur le cancer américain conseille à ceux qui travaillent assis à un bureau de se lever régulièrement en provoquant des rendez-vous avec des collègues plutôt que d'envoyer des emails, de prendre les escaliers en allant et en quittant le bureau et de s'étirer régulièrement pendant la journée.

## COMMENT DÉTERMINER VOTRE TYPE DE PEAU ?

Les caractéristiques de notre peau évoluent en fonction de l'âge mais aussi des saisons. Avant de choisir votre démaquillant ou votre crème hydratante, vérifiez votre type de peau. Vous avez la peau grasse si : vous réveillez le matin avec la peau luisante ou que ce phénomène apparaît peu de temps après vous être levée. Bien que votre peau ait besoin d'être nettoyée, elle ne faut surtout pas à décaper. Pour ne pas augmenter la production de sébum, mieux vaut donc utiliser un savon doux (à PH neutre ou acide) ou un lait démaquillant spécialement formulé pour les peaux grasses. Et découvrez quels sont les meilleurs actifs pour la chouchouter. Vous avez la peau à problèmes si : vous avez de points noirs ou des boutons (rouges, blancs ou sous-cutanés) dans les 3 derniers mois ou si votre peau a tendance à être très grasse ou acnéique. Pour la soigner, des soins quotidiens respectueux sont indispensables, car les produits

trop agressifs entretiennent l'inflammation et la peau est souvent asséchée par les traitements. À commencer par un nettoyage doux (gel lavant, eau micellaire...) deux fois par jour. Puis une crème hydratante légère et non comédogène et découvrez les recettes anti-acné naturelles. Vous avez la peau sèche si : à la mi-journée, la peau de vos joues (pas celle de la zone médiane) est sèche et tirée. La peau sèche est une peau qui tire en permanence. Elle a besoin d'agents hydratants et de corps gras pour compenser les pertes en eau et en lipides et doit être nourrie une à plusieurs fois par jour avec des soins hydratants, relipidants et apaisants. Et pour maintenir un bon taux d'hydratation, il faut aussi opter pour les bons aliments. Vous avez une peau sensible si : à plusieurs reprises, vous avez souffert d'irritations, de rougeurs et de gonflements ou même de douleurs après avoir appliqué des produits de beauté. Votre peau réactive n'a pas supporté

le produit ou l'un de ses composants. Il faudra peut-être du temps pour que vous trouviez le produit qui tolère votre peau. À éviter absolument, les savons classiques, qui éliminent la barrière cutanée pendant plusieurs heures, les démaquillants sans rinçage et les lingettes. Car, moins il reste de résidu d'actif à la surface, mieux votre peau se porte. Apprenez à chouchouter votre peau sensible. Vous avez une peau mixte si : vous avez eu des problèmes (des boutons par exemple) au cours des trois derniers mois mais que vous constatez aussi que votre peau est sèche et tirée. Le soigner est un vrai casse-tête. Le démaquillage biquotidien doit rester doux, avec un gel non décapant et les mains, ou avec une eau micellaire et un coton démaquillant, sans frotter. Vous pouvez même terminer par une pulvérisation d'eau thermale. Et la crème hydratante doit être également matifiante. Découvrez les bons gestes beauté des peaux mixtes.

## KENYA - ONU: Le Kenya abrite une 1<sup>ère</sup> Assemblée du Programme de l'ONU pour les établissements humains

La capitale kényane Nairobi abrite lundi la première Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements Humains (ONU-Habitat) qui devra être sanctionnée par l'adoption de normes et de politiques mondiales qui devront guider la planification, la gestion et la gouvernance des villes et des communautés, rapportent dimanche, des médias.

Placée sous le thème «Innovation pour une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés - Mise en œuvre accélérée du nouveau programme urbain pour la réalisation des objectifs de développement durable, l'Assemblée d'ONU-Habitat devra aussi déterminer les priorités stratégiques pour accélérer la mise en œuvre du «Nouvel Agenda Urbain» afin de réaliser les objectifs de développement durable pour les six prochaines années, par le biais du plan stratégique d'ONU-Habitat (2020-2025).

Le «Nouvel agenda urbain» destiné à rendre les villes plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables a été adopté par la Conférence 2016 des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) tenue à Quito, en Equateur, rappelle-t-on.

L'Assemblée qui regroupe les 193 Etats membres des Nations Unies, devrait prendre des décisions et adopter des résolutions qui vont définir le programme mondial pour l'urbanisation, examiner les grandes tendances, élaborer des normes et standards relatifs à l'urbanisation durable et aux établissements humains, et fournir des orientations stratégiques.

Elle a pour objectif de relever les défis de l'urbanisation (pauvreté urbaine, marginalisation, chômage, changement climatique, crises humanitaires, etc.) et de proposer des solutions novatrices, notamment pour accélérer la mise en œuvre du nouvel agenda urbain et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

## SOUDAN: Le principal parti d'opposition rejette l'appel à une «grève générale»

Le principal parti d'opposition soudanais al-Oumma a déclaré dimanche rejeter «la grève générale annoncée» par les chefs de la contestation pour faire pression sur le Conseil militaire de transition.

«Nous rejetons la grève générale annoncée par certains groupes d'opposition», en référence à l'Alliance pour la liberté et le changement (ALC), fer de lance de la contestation, a annoncé le parti al-Oumma dans un communiqué.

Les dirigeants de la contestation au Soudan ont appelé à une grève générale «mardi et mercredi» en raison de l'impasse dans laquelle se trouvent depuis plusieurs semaines les négociations avec l'armée sur le transfert du pouvoir aux civils.

Les deux parties ont accepté le 27 avril d'établir un «Conseil souverain» constitué de militaires et de civils, mais les discussions butent sur un désaccord concernant personne qui devra présider cette instance, censée diriger le pays pendant trois ans.

Le Conseil militaire de transition dirige le Soudan depuis la destitution le 11 avril du président Omar el-Béchir sous la pression d'un mouvement de contestation déclenché le 19 décembre.

## DÉMISSION DE HORST KOHLER: Des diplomates sahraouis soulignent la responsabilité de la France

La démission de l'envoyé spécial de l'ONU au Sahara occidental, Horst Kohler, n'est pas liée uniquement aux problèmes de santé, mais résulte de la «complicité flagrante» de la France avec l'occupant marocain et «l'irresponsabilité» du Conseil de sécurité à résoudre ce conflit, ont souligné des diplomates sahraouis regrettant le départ précipité de l'émissaire onusien.

Le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, a affirmé que l'envoyé de l'ONU au Sahara Occidental, Horst Kohler s'est retrouvé dans une position politique, morale et psychologique qui le poussait à se retirer de sa mission à cause de la «complicité flagrante» de la France avec l'occupant marocain et «l'irresponsabilité» du Conseil de sécurité à résoudre ce conflit vieux de 45 ans.

«La prochaine bataille n'est pas de savoir qui sera le prochain envoyé personnel de l'ONU au Sahara occidental, mais celle de voir le Conseil de sécurité assumer ses responsabilités pour imposer la légitimité internationale comme seule solution au conflit», a souligné M. Ould Salek, dans une déclaration à la presse.

Indépendamment de la raison de santé invoquée comme une des causes du départ de M. Kohler, le diplomate sahraoui a soutenu qu'il existe bien des faits «irréfutables» prouvant que l'envoyé spécial des Nations unies est parvenu à la même conviction que celles de ses prédécesseurs, James Baker et Christopher Ross, que la mission de la MINURSO devant aboutir au respect des engagements pris en 1991 pour organiser le référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui, est confrontée au «refus franc» est «fermement affiché» par la France et à «l'échec» du Conseil de sécurité à résoudre le conflit.

«Dans certaines régions, il y a des ingérences, y compris par la guerre, pour imposer la démocratie et le respect de la légitimité du droit international et des droits de l'Homme.

Dans d'autres cas, le contraire est vrai.

Le peuple sahraoui est empêché d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination en violation flagrante de toutes les lois, législations, conventions et résolutions», a déploré le chef de la diplomatie sahraouie.

### Des accords illégaux défendus au détriment de la légalité internationale

Dans le même ordre d'idées, le coordonnateur sahraoui auprès de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au



Sahara occidental (MINURSO) et membre du secrétariat national du Front Polisario, M'hamed Kheddad, a assuré que Horst Kohler a démissionné en raison des «pressions» exercées par la France sur l'envoyé spécial de l'ONU, affirmant que «Paris a carrément saboté le travail de Horst Kohler».

S'exprimant dans un entretien à l'agence russe Sputnik, M. Kheddad a indiqué qu'en plus de la raison de santé évoquée par l'ex-président allemand dans sa lettre de démission, le diplomate onusien rencontrait aussi des «obstacles, dressés notamment par Paris et Washington».

«(...) Il faut bien signaler que depuis sa nomination au poste d'envoyé spécial du secrétaire général de l'Onu, beaucoup d'obstacles ont été érigés sur sa route», a fait savoir le responsable sahraoui, rappelant dans ce sillage que le diplomate onusien avait toutes les qualités et les compétences nécessaires pour réussir sa mission, notamment son expérience diplomatique ainsi que sa connaissance du continent africain et de ses problèmes. M. Kheddad a signalé, toutefois, que dès sa prise de fonction, l'ex-président allemand avait rencontré beaucoup d'entraves dans l'accomplissement de sa mission notamment aux Nations unies et à l'Union européenne, dressées, a-t-il précisé, par la France qui ne voulait pas que le mandat de la Minurso soit réduit à six

mois. «C'est aussi la France qui a pesé de tout son poids pour que l'Union européenne signe de nouveaux accords incluant illégalement les territoires du Sahara occidental occupés (accord d'association UE-Maroc et l'accord d'agriculture et de pêche UE-Maroc, ndlr) en violation flagrante des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) (les arrêts de 2015, 2016 et 2018)», a souligné, en outre, le coordonnateur sahraoui auprès de la Minurso, alors que le Sahara occidental et les eaux qui lui sont adjacentes ne faisaient pas partie du territoire du Royaume du Maroc.

L'ambassadeur de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a, quant à lui, assuré que les circonstances de la démission de Horst Kohler ont démontré que «le Conseil de sécurité n'a pas pris suffisamment de mesures pour amener le Maroc à se conformer aux résolutions onusiennes».

Intervenant lors d'une conférence organisée par le Parlement africain de la société civile, sous le thème «le Sahara occidental, dernière colonie en Afrique», en célébration de la Journée de l'Afrique, l'ambassadeur sahraoui a mis en garde contre le vide que laissera M. Kohler, auquel le Front Polisario rend hommage pour ses sincères efforts en vue de créer la dynamique imprimée aux négociations.

## TCHAD: 4 militaires et un journaliste tués par une mine après une attaque de Boko Haram

Quatre militaires tchadiens et un journaliste de la télévision nationale ont été tués samedi dans l'explosion de leur véhicule sur une mine dans l'est du Tchad, alors qu'ils se rendaient sur une position de l'armée attaquée par le groupe terroriste nigérian Boko Haram, ont indiqué dimanche de sources sécuritaires.

«Cette délégation de l'armée tchadienne se rendait à Ngounboua (Lac Tchad), où dans la nuit des terroristes de Boko Haram avaient attaqué une position de l'armée, faisant au moins un mort de notre côté», a déclaré une source sécuritaire.

Au cours de cette attaque, 23 terroristes de Boko Haram ont été tués, a-t-on ajouté de même source, confirmant un bilan donné par le porte-parole de l'armée tchadienne, le colonel Azem Bernandoa, à la télévision nationale tchadienne. Une délégation d'officiers de l'armée tchadienne, accompagnée d'un journaliste de la télévision nationale, s'est alors rendue sur les lieux de l'attaque «pour remonter le moral des troupes» et en chemin «leur convoi a

explosé» sur une mine, a déclaré le secrétaire général de la province du Lac Tchad, Dimouya Soiapébé.

«Il est fréquent que les terroristes placent des engins explosifs sur les routes menant aux positions qu'ils ont attaquées», a-t-il ajouté.

La région du lac Tchad est le théâtre d'un regain d'attaques du groupe terroriste nigérian depuis juin 2018: au moins huit attaques de Boko Haram ont eu lieu en territoire tchadien.

Fin mars, 23 soldats tchadiens avaient été tués dans l'attaque d'une base

avancée sur la rive nord-est du lac.

L'insurrection de Boko Haram, qui a débuté en 2009 dans le nord-est du Nigeria, a fait plus de 27.000 morts et 1,8 million de déplacés dans ce pays, et a gagné le Niger, le Tchad et le Cameroun voisins.

Depuis 2015, les pays de la région luttent contre Boko Haram au sein de la Force multinationale mixte (FMM), une coalition régionale engagée dans la région du lac Tchad avec l'aide de comités de vigilance composés de citoyens locaux.

## PALESTINE:

**Shtayyeh: «Nous ne pouvons pas continuer à reconnaître Israël»**

Le Premier ministre palestinien Mohammed Shtayyeh, a déclaré que la partie palestinienne ne pourra pas continuer à reconnaître Israël tant qu'il ne nous reconnaît pas».

«Nous, au Conseil national et central, réexaminerons tous les accords signés avec Israël et nous ne pouvons pas continuer à reconnaître Israël tant qu'il ne nous reconnaît pas», selon M. Shtayyeh, cité samedi, par l'agence de presse palestinienne, Wafa.

Pour le Premier Ministre palestinien, «nous traversons aujourd'hui une nouvelle étape», et «la plus importante de ces caractéristiques est de renforcer la fermeté du peuple palestinien sur son territoire».

«Nous travaillerons dans le gouvernement, qui est l'un des piliers du renforcement de la légitimité du président Mahmoud Abbas, pour renforcer la détermination des citoyens et pour mettre fin à la division et à l'unité géographique du peuple palesti-



nien», a-t-il ajouté. Selon Wafa, M. Shtayyeh, a exhorté les Palestiniens de la diaspora, à rentrer au pays et à investir, assurant que le gouvernement leur fournirait toutes les facilités possibles.

## NICARAGUA:

**L'opposition maintient une marche interdite par la police**

La police nicaraguayenne a interdit samedi une marche annoncée pour dimanche à Managua afin de réclamer la libération d'opposants détenus, mais l'opposition a déclaré qu'elle maintiendra son appel à défiler, selon des médias locaux.

La police a déclaré dans un communiqué qu'elle interdisait le rassemblement parce que la demande d'autorisation avait été présentée par «des personnes non identifiées», alors que la loi oblige les organisateurs à s'identifier et à annoncer à la police le parcours prévu pour la

manifestation. Au contraire, la coalition d'opposition Unité nationale Bleu et Blanc (UNAB) a affirmé dans un communiqué qu'elle s'était conformée dans sa demande à «toutes les conditions prévues par la loi», dont l'identification des responsables. «Conformément aux droits constitutionnels que nous avons, nous réitérons la convocation de défiler dimanche», a déclaré l'UNAB.

Dans le cadre d'accords qu'il a signés en mars avec l'opposition, le gouvernement du président Daniel Ortega s'est engagé à rétablir

divers droits qu'il avait supprimés en raison de la crise politique que vit le Nicaragua depuis une vague de manifestations contre M. Ortega qui a débuté en avril 2018.

Parmi les droits qui doivent ainsi être rétablis figure celui de manifester, mais la police n'a pas permis jusqu'à présent que l'opposition retourne dans la rue.

Les accords prévoient aussi la libération des personnes arrêtées pendant les manifestations de 2018, le 18 juin au plus tard.

L'opposition est sceptique sur la volonté du

gouvernement d'appliquer ces accords et réclame une accélération du processus. Sur les quelque 800 manifestants arrêtés selon l'opposition, 336 ont été assignés à résidence au cours des trois derniers mois, mais les procédures entamées contre eux se poursuivent et ils sont sous surveillance policière.

La répression menée par les autorités contre les manifestations anti-Ortega a fait 325 morts et entraîné le départ en exil de 62.000 personnes, selon des groupes de défense des droits de l'Homme.

## VENEZUELA:

**Le président Maduro remercie la Norvège d'avoir facilité le dialogue avec l'opposition**

Le président vénézuélien, Nicolas Maduro, a exprimé sa gratitude au gouvernement norvégien pour avoir accordé une plate-forme de dialogue entre responsables vénézuéliens et membres de l'opposition, soulignant que la délégation gouvernementale est prête à progresser vers la signature d'accords, ont rapporté dimanche des médias locaux.

«Je remercie le gouvernement norvégien pour ses efforts visant à faciliter le dialogue sur la paix et la stabilité au Venezuela.

Notre délégation se rend à Oslo, prête à travailler sur un programme détaillé et à progresser vers la signature d'accords», a écrit Nicolas Maduro dans un message publié sur son compte Twitter, ont ajouté les mêmes sources. Des représentants du chef de l'opposition vénézuélienne Juan Guaido et du président du Venezuela, Nicolas Maduro, se sont entretenus, le 16 mai, à Oslo pour tenter de résoudre la crise politique dans le pays. Le président



Maduro a salué les premières discussions comme positives, alors que le ministère norvégien des Affaires étrangères a annoncé samedi qu'une autre réunion entre le gouvernement vénézuélien et des représentants de l'opposition se tiendrait la semaine prochaine à

Oslo. La crise politique au Venezuela s'est aggravée depuis le 23 janvier, lorsque Juan Guaido, dirigeant de l'opposition et président du parlement, s'est autoproclamé «président par intérim» lors d'un rassemblement dans la capitale, Caracas. Il a été reconnu par les Etats-Unis, ainsi que les membres du groupe de Lima (à l'exclusion du Mexique), par l'Organisation des Etats américains et par la plupart des Etats membres de l'Union européenne.

La Russie, la Biélorussie, la Bolivie, l'Iran, Cuba, le Nicaragua, El Salvador, la Syrie et la Turquie ont exprimé leur soutien au président Maduro, qui demeure le président légitime du Venezuela.

A la crise politique, émaillée de violences ayant fait des dizaines de morts, s'ajoute la pire crise économique de l'histoire récente de ce pays où, selon l'ONU, sept millions de personnes, soit un quart de la population, ont besoin d'une aide humanitaire urgente.

## YÉMEN:

**Guterres rappelle l'impartialité de l'ONU dans le règlement du conflit**

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a assuré que son organisation agissait comme un «médiateur impartial» au Yémen, soulignant que l'envoyé spécial Martin Griffiths et lui-même prenaient «très au sérieux» les «inquiétudes légitimes» du gouvernement yéménite, ont rapporté des médias locaux.

Répondant à la lettre qu'il lui a été adressée, la semaine passée, par le président Abd Rabbo Mansour Hadi, au sujet de la position de l'envoyé spécial onusien Martin Griffiths, accusé de prendre le «parti» du mouvement Houthis, Antonio Guterres a souligné que «les Nations unies restent fermement engagées à servir de médiateur impartial et de confiance dans le processus de paix», ont ajouté les mêmes sources.

Affirmant également «compter sur les parties pour rester engagées» dans le processus de règlement du conflit, M.

Guterres a assuré que l'envoyé spécial Martin Griffiths et lui-même prenaient «très au sérieux» les «inquiétudes légitimes» du gouvernement yéménite, ont poursuivi les médias locaux.

Dans sa lettre, le président yéménite avait notamment accusé M. Griffiths de permettre aux éléments du mouvement d'Ansarullah de rester dans la ville de Hodeida (ouest) et dans son port, contrairement à ce que prévoit un accord conclu en décembre sous l'égide de l'ONU en Suède.

Les Nations unies avaient fait état le 14 mai du retrait des Houthis du port de Hodeida et de deux autres ports proches, mais des responsables gouvernementaux avaient dénoncé une «manipulation», accusant le mouvement d'Ansarullah d'en remettre le contrôle à des garde-côtes qui leur sont favorables.

A ce propos, M. Guterres a assuré dans son courrier daté du 23 mai, que «l'ONU n'épargnerait aucun effort pour maintenir une position impartiale et préserver l'esprit et la lettre de l'accord conclu en Suède».

«Je peux aussi vous assurer que les Nations unies n'ont aucunement l'intention d'établir une administration internationale à Hodeida», a souligné, en outre, le secrétaire général.

Le conflit au Yémen oppose les forces progouvernementales, appuyées depuis 2015 par une coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite, aux mouvements Houthis, qui contrôlent notamment la capitale Sanaa. Le conflit a provoqué la mort des dizaines de milliers de personnes, dont de nombreux civils, selon diverses organisations humanitaires.

Environ 3,3 millions de personnes sont toujours déplacées et 24,1 millions, soit plus des deux tiers de la population, ont besoin d'assistance humanitaire, selon l'ONU.

## JAPON:

**Désormais nommer le Premier ministre «Abe Shinzo», et non pas «Shinzo Abe»**

Le gouvernement japonais a lancé un appel international pour désormais nommer le Premier ministre nippon «Abe Shinzo», et non pas «Shinzo Abe» comme la plupart des médias et organisations occidentaux ont pris l'habitude d'écrire et de prononcer, a rapporté samedi, l'agence de presse russe Sputnik.

Le Japon a demandé de mettre fin à une erreur linguistique et culturelle, selon la même source.

Le nom de famille est placé devant le prénom dans la tradition japonaise, «coutume négligée» dans le monde occidental, alors que le processus inverse est utilisé dans beaucoup de pays.

Comme «Abe» est un nom de famille et «Shinzo» un prénom, le gouvernement nippon a demandé de présenter le Premier ministre actuel à l'instar du Président chinois Xi Jinping et du Président sud-coréen Moon Jae-in. Il s'avère que cette correction avait déjà été réclamée en 2000, affirme le journal japonais Yomiuri Shimbun. L'agence des affaires culturelles nipponne l'avait demandé auprès des organisations internationales. «Tout le monde devrait être conscient de la diversité linguistique et culturelle de l'humanité et en tirer parti».

CANNES:

# «Parasite» du Sud-Coréen Bong Joon-ho remporte la Palme d'or

Le film «Parasite» du Sud-Coréen Bong Joon-ho, qui dépeint la violence des inégalités sociales, a remporté la Palme d'or samedi en clôture du 72e Festival de Cannes, ont rapporté des médias locaux.

«Merci beaucoup. Je suis très honoré, j'ai toujours été très inspiré par le cinéma français. Je remercie Henri-Georges Clouzot et Claude Chabrol», a commenté Bong Joon-ho, premier cinéaste de son pays à décrocher la suprême récompense cannoise.

Bong Joon-ho est considéré comme le grand représentant de la nouvelle vague cinématographique de Corée du Sud. Il fait partie d'une génération dite les «enragés», ainsi qu'ils sont surnommés dans leur pays, dont figure Park Chan-wook qui avait remporté le Grand Prix de Cannes en 2004, avant celui du Jury en 2009 pour «Thirst, ceci est mon sang».

Le film «Parasite» relate un drame familial mêlé de thriller, qui dépeint la violence des inégalités sociales avec une immense maîtrise formelle, que Bong, ancien étudiant en sociologie à l'université Yonsei de Séoul, obtient la reconnaissance suprême.

Palmarès du 72e Festival de Cannes dévoilé samedi soir:

- Palme d'or: «Parasite» du Sud-Coréen Bong Joon-ho  
- Grand Prix: «Atlantique» de

la Franco-Sénégalaise Mati Diop  
- Prix du jury: «Les misérables» du Français Ladj Ly et «Bacurau» des

Brésiliens Kleber Mendonça Filho et Juliano Dornelles

- Prix de la mise en scène: les Belges Luc et Jean-Pierre Dardenne pour «Le jeune Ahmed»

- Prix d'interprétation masculine: l'Espagnol Antonio Banderas pour «Douléur et gloire» de Pedro Almodovar

- Prix d'interprétation féminine: l'Anglo-Américaine Emily Beecham pour «Little Joe» de Jessica Hausner

- Prix du scénario: «Portrait de la jeune fille en feu» de la Française

Céline Sciamma  
- Mention spéciale du jury: «It must be heaven» du Palestinien Elia Suleiman

- Camera d'or: «Nuestras madres» du Guatémaltèque César Diaz

- Palme d'or du court métrage: «La distance entre le ciel et nous» du Grec Vasilis Kekatos

- Mention spéciale du court métrage: «Monstruos Dios» de l'Argentine Agustina San Martín.



## PUBLICITÉ

## RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère De la Santé De la Population et de la Réforme Hospitalière

Direction de la Santé et de la Population De la Wilaya de Djelfa  
Etablissement public Hospitalier Hassi bah bah  
TEL FAX : 027.96.53.04  
NIF : 4080160001705300103  
N° 06./2019

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Le Directeur de l'EPH de Hassi bah bah informe tous les soumissionnaires concernés par l'appel d'offres ouverts N°01/2019 pour l'acquisition des produits d'alimentation suivants:

1. Lot n° 01 : viandes rouges blanches et oeuf

paru le 13/01/2019 en arabe dans le quotidien « Mihwar » Et en français dans le quotidien « **Dk news** », que l'attribution provisoire des lots et comme suit :

Désignation du lot	Etablissement	NIF	Montant Maximum	Note technique	Motif du choix
Lot n° 01 : viandes rouges blanches et oeuf	WELDMETIJ FAWZIA	25216170566194	12.905.000,00DA	35	-Moins Disant -le soumissionnaire doit livrer les produits en bonne qualité

- Conformément à l'article: 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public tout soumissionnaire contestant la décision de la commission d'évaluation des offres peut introduire un recours écrit auprès de la commission des marchés des établissements publics de santé (direction de la santé et de la population de la wilaya de Djelfa)

- les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher auprès de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cette attribution provisoire.

DK NEWS

Anep : 1916011927 du 27/05/2019

## RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



EPE-SPA au capital social de 61.275.180.000 de DA - RC n° 02B18083

EPE - ALGERIE TELECOM - SPA  
Direction Opérationnelle de Tébessa

### AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMAL N° : DO/SDFS/DAL/07/2019

Un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimal pour :

TRAVAUX DE REMPLACEMENT, DE REPARATION ET DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE URBAIN

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité N° : 190214 intitulé « installation des réseaux et des centres électrique et téléphonique »

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offre, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction Opérationnelle de Tébessa à l'adresse suivante :

DIRECTION OPERATIONNELLE DE TEBESSA  
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT  
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE  
RUE BOUDJEMAA CHAFAI TEBESSA

Contre paiement de la somme de cinq mille dinars algériens (5.000,00 DA). Le paiement se fera auprès de la BNA. Agence 491 Tébessa au compte bancaire : 00100491030000113/87.

Les offres doivent être composées :

- 1- Le dossier administratif.
- 2- L'offre technique.
- 3- L'offre financière.

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la Dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière »

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant les mentions suivantes :

ALGERIE TELECOM -SPA-

DIRECTION OPERATIONNELLE DE TEBESSA

Adresse : Direction Opérationnelle. Rue Boudjemaa Châfaï Tébessa

Appel D'offres National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales n° DO/SDFS/DAL/07/2019

« TRAVAUX DE REMPLACEMENT, DE REPARATION ET DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE URBAIN: »

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La date limite de dépôt des offres est fixée à Quinze (15) jours de 08h00 à 14h00 à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale et le site WEB officiel d'Algérie télécom.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de Cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

DK NEWS

Anep : 1916012147 du 27/05/2019

## TIPASA : Le Mausolée royal de Maurétanie rouvert au public après 27 ans de fermeture

Le Mausolée royal de Maurétanie ( de Tipasa), classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, a été rouvert au public dans la soirée de vendredi après 27 ans de fermeture (1992) pour raisons sécuritaires liées à sa protection contre d'éventuels attentats terroristes.



La décision de réouverture «à titre exceptionnel» du Mausolée royal de Maurétanie dans la soirée de vendredi a été prise par la Direction technique de protection des biens culturels, relevant de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC), dans l'attente de la finalisation d'une étude technique attestant de l'absence d'un risque quelconque sur le monument lié à la présence des visiteurs.

Une soirée artistique a été animée sur place par l'association culturelle de chant Andalou 'El Manara'.

Accompagnés de spécialistes en archéologie, les nombreux visiteurs du Mausolée royal de Maurétanie, -sis sur les hauteurs de Sidi Rached, avec vue plongeante sur la côte du Chenoua-venus à l'invitation de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, n'ont pas caché leur «admiration et stupéfaction mêlées de fierté et d'orgueil» à la découverte de «ce site d'exception» comme ils l'ont qualifié dans leurs déclarations à l'APS, «construit depuis la nuit des temps, selon des techniques architecturales de haut niveau, qui n'ont pas encore livré leurs secrets, jusqu'à nos jours», a observé le directeur de

l'exploitation à l'Office, Youcef Lalmas.

Parallèlement à une soirée andalouse de haute facture, animée par la troupe de l'association «El Manara», les visiteurs du Mausolée royal de Maurétanie ont été invités à la découverte de ses différents passages séparés d'une galerie menant à la chambre funéraire, supposée être la sépulture de la reine égyptienne Cléopâtre, épouse de Juba II, roi de la Mauritanie césarienne.

La décision de réouverture du Mausolée royal aux visiteurs est «historique et courageuse», a estimé, pour sa part, le directeur de l'OGEBEC, Nasroune Bouhil, soulignant qu'elle vise «la valorisation et promotion du patrimoine archéologique national».

Les visites sur site sont encadrées par la Direction technique de protection des biens culturels de l'Office, en charge de la protection de ce type de monuments archéologiques. Ainsi, les invités à cette première soirée familiale, organisée en ce mois sacré du Ramadan, ont eu droit à des visites guidées, à l'intérieur du mausolée, par groupes d'une quinzaine de personnes, a précisé M. Nasroune, soulignant la possibilité d'organisation de soirées similaires à l'avenir «à condition

qu'elles ne constituent pas un risque sur le site», a-t-il relevé.

Interrogé sur l'inhumation supposée ou pas de la reine Cléopâtre dans le Mausolée, M. Youcef Lalmas a souligné que les recherches à ce sujet «n'ont pas encore confirmé cette hypothèse». «Une chose est sûre cependant, la reine Cléopâtre a bien visité le Mausolée qui abritait, à l'époque, des rites à l'honneur des morts de la famille royale», a assuré le responsable. «Les historiens s'accordent, en outre, sur le fait que le mausolée a été bien construit pour servir de sépulture aux membres de la famille royale», a-t-il ajouté.

M. Lalmas a, par ailleurs, exprimé son rejet catégorique de l'appellation de «pyramides algériennes» donnée par certains médias à ce mausolée, estimant que ce titre «réduit la valeur historique et archéologique du monument». «Il n'y a aucun lieu de comparaison avec les pyramides d'Égypte, tant au volet des techniques de construction, que de l'époque de sa réalisation», a-t-il assuré. Le Mausolée royal de Maurétanie est situé à près de 70 km à l'Ouest de la capitale algérienne, avant d'arriver à la ville de Tipasa, sur la route menant

à Cherchell.

Ce monument, construit en pierre, est de forme circulaire, avec une base de 185,5 mètres et un diamètre de 60,9 mètres, sur une hauteur de 32,4 mètres. La base de la structure était autrefois ornée de 60 colonnes ioniques et quatre portes arrières. Les visiteurs ont accès au mausolée à travers une petite porte à sa base, située dans sa partie Est. Au centre de la tombe se trouvent deux chambres voûtées accessibles par un escalier en colimaçon. Ces chambres sont divisées par un court passage et séparées de la galerie par des portes en pierre mobiles. Le tombeau est parfaitement visible de la plaine de la Mitidja, au Sud d'Alger, et des hauteurs de Bouzaréah. Il constitue, également, un point de repère pour les marins et pêcheurs en mer.

D'autres mausolées de constitution similaires existent en Algérie, à l'exemple du mausolée numide de Medghacen de la ville de Batna, ou le mausolée ouvert de Tlemcen. Selon certains vieux écrits romains, la construction du Mausolée royal de Maurétanie remonterait à l'an 40 après J.C, soit à l'époque de la prise du royaume de Mauritanie par les romains.

## MUSIQUE La richesse du patrimoine musical kabyle présentée à Alger sous une forme symphonique



La richesse du patrimoine musical kabyle a été mise en valeur, samedi soir à Alger dans un concert animé par les voix étoffées de Fella Assirem et Zoheir Mazari, accompagnés par l'Orchestre symphonique de l'Opéra d'Alger sous la direction du maestro Amine Kouider, devant un public nombreux. Accueilli à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïeh, «Musique kabyle symphonique», intitulé du concert, a permis à l'assistance de revisiter une dizaine d'œuvres de grands auteurs et compositeurs kabyles, présentées dans une distribution polyphonique qui a mis en valeur toute la richesse mélodique et rythmique que recèle cette partie importante du patrimoine musical algérien. Amine Kouider et la soixantaine de musiciens de l'orchestre ont d'abord interprété les pièces, «Dance Bacchanale» de Camille de Saint Saens (1835-1921), «Orientale» de César Cui (1835-1918) et «Marche slave» de Piotr Ilitch Tchaïkovski (1840-1893), avant d'entrer dans le vif du sujet avec «A Sidi Belwa» de Farid Braïk, au rythme dansant, rendue en instrumental, sous les applaudissements et les youyous du public. Faisant part au public, dans un timbre timide, de son «immense plaisir de chanter sous la direction de Amine

Kouider», Fella Assirem, en tenue traditionnelle et bijoux berbères, a mis en valeur toute son expérience de chanteuse confirmée, acquise, au fil des années, à la chorale «Naghama», puis au Chœur de l'Opéra d'Alger.

Entonnant avec une voix suave, à la tessiture large, «Essendou» d'Idir, «Tirga'w'Fennane» de Cherif Kheddami (1927-2012) et «A yemma azizen'ourets'rou» de Farid Ali (1919-1981), la soprane a enchanté le public, l'embarquant dans une randonnée onirique à trois stations qui ont marqué trois grandes époques de la chanson kabyle d'avant et après guerre.

L'orchestre a ensuite interprété en musique, «Mara dyoughal» de Djamel Allem (1947-2018) et «Chemin de fer vuyurfan» de Amar Oukil, pour inviter ensuite, l'élégant Zoheir Mazari, mandole à la main, qui interprétera d'abord, sous les applaudissements d'un public qui a fini par céder au relâchement, un istikhbar qu'il a étalé avec virtuosité et un doigté de maître.

Promis à une belle carrière, Zoheir Mazari, par ailleurs, chef du Chœur polyphonique de l'Opéra d'Alger, a brillamment rendu, avec la voix présente et étoffée d'un ténor chevronné, les pièces, «Amedyaz» d'Idir, «Jahegh bezaf da

meziane» et «Ay akham» de Akli Yahiaten, ainsi que «Ourets'rou» de Djamel Allem et «?u? ad qqime?» de Lounis Ait Menguellet.

Très applaudis par le public, Fella Assirem et Zoheir Mazari, bravant la difficulté technique de chanter, de l'avis d'un connaisseur, dans «des tonalités qui, en toute évidence, n'étaient pas leurs», ont réussi un rendu qui mérite d'être salué, a-t-il ajouté.

En présence du directeur général de l'Opéra d'Alger, l'Artiste Noureddine Saoudi, le public a, près de 80 mn durant, savouré tous les instants de la soirée dans l'allégresse et la volupté, interagissant avec le maestro Amine Kouider qui le sollicitait pour battre la mesure avec les mains et pousser des youyous.

Dans une ambiance de grands soirs, le concert «Musique kabyle symphonique» a permis de rappeler la richesse du patrimoine musical kabyle, dont les mélodies et les cadences rythmiques se prêtent naturellement à la distribution polyphonique.

Sous l'égide du ministère de la Culture, le concert «Musique kabyle symphonique» a été organisé par l'Opéra d'Alger, dans le cadre de son programme d'animation des soirées du mois de Ramadan.

## CONCOURS «MUEZZIN DE MILEV» : Tarek Abderezak décroche le premier prix de la 2<sup>e</sup> édition

Le muezzin, Tarek Abderezak, issu de la commune de Tadjenanet (Mila), a décroché samedi le premier prix de la 2<sup>e</sup> édition du concours du «Muezzin de Milev» ayant regroupé 35 participants organisée par la Direction locale des affaires religieuses, au centre culturel islamique du chef lieu de wilaya.

Le lauréat, enseignant de langue arabe dans un collège d'enseignement moyen (CEM) et président de l'association d'inchad «El Wafa», dans la commune de Tadjenanet,

a remporté le prix du meilleur muezzin qui avait fait un appel à la prière (Adhan) selon le mode oriental, plus précisément du muezzin Nakchbandi.

«Le niveau de la compétition était élevé et m'a permis de me surpasser et de côtoyer d'autres candidats et de m'inspirer d'eux», a indiqué à l'APS Tarek Abderezak, qui est à sa première participation à cette compétition.

La deuxième place du concours «Muezzin de Milev» est revenue à Farid Guerraïche,

de la commune de Tadjenanet également, alors que la troisième place a été attribuée à Laid Hacène Boumlil venu de la commune de Chelghoum Laid.

Selon le comité d'organisation, les lauréats de la deuxième édition de ce concours ont été sélectionnés après avoir passé une épreuve supplémentaire pour départager les quatre candidats ex-aequo.

Les critères de sélection du meilleur muezzin sont basés sur l'harmonie de l'appel à la prière, la prononciation correcte et la

cohérence de la combinaison des sons, a expliqué Khaled Boughazal, membre du jury de cette compétition.

De son côté, le directeur local des affaires religieuses et des wakf, a assuré que le but de ce concours, organisé à l'occasion du mois sacré de ramadan, est de renouer avec la tradition du concours du meilleur muezzin, revivifier l'esthétique de l'Adhan et valoriser la prestation de ce rite religieux, outre la découverte de jeunes muezzins ayant des voix belles et puissantes.





## BASKET / COUPE D'ALGÉRIE (MESSIEURS): Le GS Pétroliers premier qualifié en finale

Les basketteurs du GS Pétroliers (tenants) se sont qualifiés en finale de la Coupe d'Algérie de basket-ball, en s'imposant devant le NA Hussein-Dey sur le score de 98 à 88, samedi soir à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger).

La deuxième demi-finale, oppose actuellement, l'USM Blida au TRA Draria. Le GS Pétroliers avait remporté pour la 8e fois consécutive le trophée de Dame-Coupe en 2018 en s'imposant en finale devant l'US Sétif sur le score de 75 à 56.

La finale de la Coupe d'Algérie 2019 est prévue le 31 mai prochain, selon le programme de la Fédération algérienne de basket-ball.

## L'USM Blida rejoint le GS Pétroliers en finale

L'USM Bilda s'est qualifiée en finale de la Coupe d'Algérie de basket-ball, seniors messieurs, en s'imposant devant le TRA Draria sur le score de 67 à 63, samedi soir samedi à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger).

À la faveur de cette victoire, l'USM Blida rejoint le GS Pétroliers qui a battu, plus tôt dans la soirée, le NA Hussein-Dey sur le score de 98 à 88. Le GS Pétroliers avait remporté pour la 8e fois consécutive le trophée de Dame-Coupe en 2018 en s'imposant en finale devant l'US Sétif sur le score de 75 à 56.

La finale de la Coupe d'Algérie 2019 est prévue le 31 mai prochain, selon le programme de la Fédération algérienne de basket-ball.

### Résultats des demi-finales :

GS Pétroliers - NA Hussein-Dey 98-88  
USM Blida - TRA Draria 67-63. (

## BASKET / COUPE D'ALGÉRIE (DAMES): Le GS Pétroliers et Hussein-Dey Marines en finale

Le GS Pétroliers (tenant) et Hussein-Dey Marines se sont qualifiés en finale de la Coupe d'Algérie de basket-ball, seniors dames, à l'issue des demi-finales disputées samedi soir. La première demi-finale, prévue à Tizi Ouzou, a enregistré la qualification directe des Pétroliers après le forfait du MT Sétif. De leur côté, les Marines d'Hussein-Dey ont éliminé l'EDR Alger sur le score de 75 à 22. La finale de la Coupe d'Algérie 2019 est prévue le 31 mai à la salle Harcha-Hacène (Alger).

### Résultats des demi-finales :

MT Sétif - GS Pétroliers 00-20 (forfait du MT Sétif)  
EDR Alger - Hussein-Dey Marines 22-75.

## LUTTE / TOURNOI DE SASSARI EN ITALIE :

# L'Algérien Fateh Benferdjallah se distingue à Sassari

Le lutteur algérien Fateh Benferdjallah (79kg) a remporté avec brio la médaille de bronze au Tournoi international de Sassari (Italie), une compétition qui a vu la présence de plusieurs champions du monde et olympiques.

Le médaillé d'argent au JOJ-2018 s'est illustré de fort belle manière dans un tournoi destiné aux seniors alors qu'il vient juste d'intégrer la catégorie des juniors, ce qui témoigne de la qualité de cet athlète qui est considéré comme le meilleur espoir de la lutte libre algérienne. Après avoir décroché son billet aux quarts de finale en battant le canadien, Stuart Bridgwater, Benferdjallah a été battu par le Kazakh Galymzhan Usserbayev, médaillé d'argent du tournoi. Benferdjallah a décroché par la suite la médaille de bronze en battant l'Indien Parveen Rava.

De son côté, Lakel Fares a décroché une honorable 5e place. Douze athlètes de la sélection algérienne (juniors et seniors) prendront ensuite part à un stage de préparation dans la ville italienne de Sassari (Italie), en vue des Jeux africains 2019. Sous la conduite du staff technique national, composé des entraîneurs Aoune Fayçal et Bendjedaa Maazouz, quatre athlètes de la sélection juniors ont été sélectionnés pour prendre part à ce tournoi qui a vu la participation des meilleurs



lutteurs mondiaux de la lutte libre : Kherbache Abdelhak, Lakel Mohamed-Amine, Lakel Fares et Fateh Benferdjallah. De leur côté, les seniors (gréco-romaine) profiteront de ce nouveau cycle de préparation qui se poursuivra jusqu'au 5 juin pour préparer les Jeux africains 2019 au Maroc, en présence des cadres de la

sélection, à l'instar de Sid Azara, Boudjemline Adem et Tarek Aziz.

Des athlètes juniors ont été également sélectionnés pour prendre part à ce stage, notamment ceux ayant confirmé lors des championnats d'Afrique de Tunis, à l'image de Merabet Abdelmalek, Fadi Rouabah et Ouakali Abdelkrim.

## HOCKEY / MONDIAL-2019: Finale Canada-Finlande

Le Canada, vainqueur de République tchèque et la Finlande, tombeur de la Russie, en demi-finales du Championnat du monde de hockey sur glace qui se déroule à Bratislava en Slovaquie, animeront la finale dimanche. Les Canadiens se sont logiquement qualifiés pour la finale, en s'imposant contre la République tchèque 5 buts à 1, scores des tiers-temps: 1-0, 2-0, 2-1, samedi soir à Bratislava (Slovaquie), tandis que les Finlandais ont éliminé, à la surprise générale, les favoris russes (1-0) en demi-finale, mais surtout les doubles tenants du titre suédois (5-4 a.p.) en quarts de finale. Pour espérer un 27e sacre planétaire et rejoindre Russes et Soviétiques en tête du palmarès du Mondial, les hockeyeurs canadiens devront battre les solides finlandais.

Face aux stars de l'effectif russe (Alexander Ovechkin et Dmitri Orlov des Washington Wizards, Evgeny Malkin des Pittsburgh Penguins), les Finlandais ont réalisé une rencontre héroïque, notamment le portier Kevin Lankinen, pour infliger la première défaite du tournoi aux Russes. «Durant tout le tournoi, nous n'avons pensé qu'à nous. Avec la façon dont nous jouons, nous pouvons battre n'importe quelle équipe», s'est réjoui Marko Anttila, auteur du but de la qualification finlandaise à dix minutes de la fin.

Le Canada, emmené par une équipe 100% NHL (même s'il ne s'agit pas de la meilleure équipe possible, loin s'en faut) va disputer sa 41e finale en 73 participations. Et un succès leur permettrait d'égaliser

au palmarès avec la Russie, avec 27 sacres. En finale, les hommes d'Alain Vigneault partiront avec la faveur des pronostics pour conquérir un premier trophée depuis 2016, mais devront se méfier de la Finlande, la seule équipe qui les a battus en Slovaquie (3-1) en ouverture du Mondial-2019, et qui a fait chuter la Russie (1-0) en demi-finale, après avoir éliminé la Suède (5-4, a.p.), double tenante du titre, en quarts.

Le 52e mondial, 4e de l'épreuve en 2018, devance de deux coups un groupe de cinq joueurs dans lequel figurent ses compatriotes Tony Finau et Jordan Spieth (203, -7). Finau, leader après le 1er tour, a fini son 3e tour avec un bogey,

## GOLF (CHARLES SCHWAB CHALLENGE): L'Américain Na prend les commandes après le 3e tour

L'Américain Kevin Na est en tête du Charles Schwab Challenge, comptant pour le circuit professionnel américain de golf (PGA), lors du 3e tour samedi à Fort Worth (Texas). Na, en quête à 35 ans de son troisième titre PGA, a rendu une carte de 69, soit un coup sous le par, pour un total de 201 (-9).

Il a débuté sa journée avec deux birdies consécutifs, mais a bouclé le trou N.11 avec un double-bogey, avant de finir sur une meilleure note avec un 3e birdie.

«C'est un parcours qui me convient très bien, ici, j'envoie la balle dans un trou par des coups roulés mieux que dans tous les autres tournois cette saison. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé sur le trou N.11, une spectatrice m'a un peu dérangé, je lui ai fait savoir après coup, mais le plus important est d'avoir réussi à mettre ce qu'il s'est passé de côté», a remarqué Na.

Le 52e mondial, 4e de l'épreuve en 2018, devance de deux coups un groupe de cinq joueurs dans lequel figurent ses compatriotes Tony Finau et Jordan Spieth (203, -7).

Finau, leader après le 1er tour, a fini son 3e tour avec un bogey,

son second de la journée, pour un seul birdie. «Sur ce parcours, cela ne se joue à pas grand chose, j'ai pourtant le sentiment d'avoir mieux joué ce samedi que vendredi», a souligné Finau.

L'Anglais Justin Rose, vainqueur de l'épreuve en 2018, a plongé à la 66e place avec sa carte de 74 (+4) pour un total de 215 (+5), à 14 coups du leader.

### Classement du Top 12 après le 3e tour (par 70):

1. Kevin Na (USA) 201 (70-62-69)
2. Tony Finau (USA) 203 (64-68-71)
3. Jim Furyk (USA) 203 (69-66-68)
4. C.T. Pan (TPE) 203 (68-67-68)
5. Jordan Spieth (USA) 203 (65-70-68)
6. Mackenzie Hughes (CAN) 203 (68-70-65)
7. Charley Hoffman (USA) 204 (70-71-63)
8. Austin Cook (USA) 204 (72-67-65)
9. Ryan Palmer (USA) 205 (68-69-68)
10. Nick Watney (USA) 205 (67-68-70)
11. Jonas Blixt (SWE) 205 (67-64-74)
12. Andrew Putnam (USA) 206 (69-70-67)

## SPORT / ALGÉRIE : BRÈVES DES FÉDÉRATIONS

- **Tennis de table**: La Fédération algérienne de tennis de table (FATT) a été félicitée par la Fédération internationale (ITTF) suite à ses activités pour célébrer la journée mondiale de la discipline le 6 avril dernier, en présence de jeunes équipes algériennes au centre de regroupement des équipes nationales à Souidania (Ouest d'Alger).

Le président de la FATT, accompagné par deux membres du Bureau fédéral, se sont rendus à Kheïmis-Meliana (Ain Defla) pour inspecter les travaux entamés à la salle de l'équipe locale, qui a organisé une cérémonie après son accession au palier supérieur.

- **Vovinam viet vo dao**: Le directeur de la jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya de Médéa s'est réuni avec des représentants de la Fédération algérienne (FAVV) pour préparer la 17e édition de la Coupe d'Algérie réservée aux catégories minimes et cadets, en présence du président de la ligue régionale de Médéa.

Dix clubs, dont cinq réserves, représentant les catégories cadets, juniors et seniors, ont été retenus par la FAVV pour prendre part à la première édition du championnat arabe prévu du 10 au 15 juillet sur l'île de Djerba (Tunisie).

- **Luttes associées**: La Fédération

algérienne des luttes associées (FALA) a décidé de geler provisoirement les activités du club Abtal Mohammadia, jusqu'à la comparution de son président devant le conseil de discipline. Cette décision fait suite à la publication, sur sa page officielle Facebook, par le club de «slogans pouvant porter atteinte à la stabilité de l'instance fédérale».

- **Voile**: La ligue d'Alger de voile a annoncé avoir perdu son siège au niveau du port El-Djamila (ex-La Madrague) suite à une décision de la commission de wilaya.

- **Judo**: l'équipe nationale de judo (juniors garçons) a entamé samedi un stage au centre de re-

groupement des équipes nationales à Souidania (Ouest d'Alger) qui s'étalera jusqu'au 2 juin sous la houlette du staff technique composé de Badreddine Laâzizi et Mounir Benamadi. De son côté, la sélection des cadets est en regroupement au même lieu du 25 au 29 mai sous la conduite de l'entraîneur Hocine Temar et du directeur des jeunes talents Kamel Bousebt.

- **Badminton**: Le joueur de l'équipe nationale de parabadminton (handisport) Mehdi Saïdani a subi la semaine dernière une intervention au niveau du dos. Le président de la fédération de la discipline et son bureau fédéral ont

souhaité au joueur un prompt rétablissement et un retour rapide à la compétition.

- **Don**: L'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA) organise, en collaboration avec l'Agence nationale du sang (ANS), une collecte de sang le lundi 27 mai 2019, à partir de 22h00, sur l'esplanade de Riad El-Feth (Alger). Le mouvement sportif national dans ses différents corps (MJS, COA, fédérations sportives, clubs, dirigeants, entraîneurs, athlètes, arbitres, supporters, journalistes et toute la société civile) a été invité à prendre part à cette initiative.

## CAN-2019 - ALGÉRIE:

**Belmadi: «Passer d'abord le premier tour puis se battre pour le titre»**

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi a réitéré son ambition de mener les Verts à la victoire finale, lors de la prochaine Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 en Egypte (21 juin - 19 juillet).

«Notre objectif dans un premier temps c'est de passer le premier tour puis se battre pour le sacre final, car nous ne serons pas en Egypte en juin prochain pour faire de la figuration.

Il faudra se battre pour le titre comme toutes les grandes nations du football africain.

Il faudra bien entrer dans la compétition, acquérir cette confiance nécessaire puis aller petit à petit le plus loin possible», a indiqué Belmadi dans un entretien diffusé dimanche sur le site de la Confédération africaine (CAF).

L'Algérie, dont l'unique trophée remonte à 1990 à domicile, évoluera dans cette CAN dans le groupe C, basé au Caire, en compagnie du Sénégal, du Kenya et de la Tanzanie.

Les Verts entreront en lice le 23 juin face au Kenya, avant de défier le Sénégal le 27 juin puis la Tanzanie le 1er juillet. «Je pense que c'est un groupe équilibré même si nous allons affronter un gros morceau qu'est le Sénégal, équipe mondiale. Les poulains d'Aliou Cissé sont d'ailleurs l'une des équipes favorites pour le sacre final.

Pour le Kenya et la Tanzanie, même si ces deux pays n'ont plus joué la CAN depuis plusieurs années, ils restent quand même des adversaires contre qui il faudra faire



de bons matchs et les remporter», a-t-il ajouté.

Interrogé sur la nouvelle formule adoptée par la CAF en passant de 16 à 24 pays participants, l'ancien capitaine de la sélection a estimé que le tournoi sera encore plus ouvert.

«Ce sera plus ouvert pour toutes les équipes qualifiées surtout que toutes les équipes auront leur mot à dire et nous l'avons vu lors des qualifications. Rien ne sera facile dans cette compétition, car actuellement il n'y a plus de petites équipes. Il y a plus de chances de passer le premier

tour mais la compétition sera plus dure dès les huitièmes et quarts de finale», a-t-il conclu.

Belmadi devrait dévoiler dans les prochaines heures la liste des joueurs devant prendre part à cette CAN-2019.

La préparation débutera le 3 juin prochain avec au menu un stage au Centre technique national de Sidi Moussa avant une dernière étape prévue à partir du 8 juin à Doha (Qatar) ponctué par deux matchs amicaux face au Burundi (11 juin) et le Mali (16 juin).

**FOOTBALL / MONDIAL U20:  
Fortunes diverses  
pour les représentants  
africains**

Les sélections africaines participant au Mondial U20 de football en Pologne ont eu des fortunes diverses, lors de la première journée disputée de jeudi à samedi. Le Mali, champion d'Afrique en titre, n'a pas réussi son entrée en matière, en concédant, samedi le nul face au Panama (1-1), pour le compte du groupe E, qui comporte également, la France et l'Arabie Saoudite. Dans un match équilibré, les Aiglons du Mali, un peu plus incisifs, ont ouvert le score avant la pause sur une action collective bien menée. Bien servi à l'entrée de la surface, l'avant-centre Boubou Konté a inscrit le but de son équipe d'une frappe sèche à la 36e minute (1-0).

Nanti d'un but à la pause, le Mali a manqué de justesse de doubler la mise sur une lourde frappe de Koné qui s'écrase sur la transversale.

En fin de partie, le Panama arrache l'égalisation sur penalty par Diego Ezéquiel De Busto (87') et frustrer une équipe malienne qui fait une entrée mitigée dans ce Mondial U20 en Pologne. Le Mali jouera sa qualification mardi devant l'Arabie Saoudite avant de finir par la France lors de sa troisième sortie. Le second match du groupe a permis à la France de battre les Saoudiens sur le score de 2-0.

A l'issue de ces résultats, le Mali partage la seconde place avec le Panama (1 point), derrière la France (3 pts) et devant l'Arabie Saoudite (zéro point). Dans le groupe F, l'Afrique du Sud n'a rien pu faire face à l'Argentine, concédant une défaite, toute logique, sur le score de 5-2.

Les Argentins partagent la première place (3 points) avec le Portugal, vainqueur difficilement de la Corée du Sud (1-0), en attendant leur choc, prévu mardi. Le Corée du Sud et l'Afrique du Sud ferment la marche avec zéro point en attendant également leur confrontation de mardi. Vendredi, le Nigeria a été en démonstration face au Qatar, remportant un succès facile (4-0), pour partager, dans le groupe D, la première position (3 pts) avec l'Ukraine, vainqueur des USA (2-1). Pour sa part, le Sénégal a réussi une belle entame du Mondial en venant à bout de Tahiti (3-0), jeudi pour le compte du groupe A.

Dans le même groupe, la Pologne a été battue, à la surprise générale, par la Colombie (2-0).

Le Sénégal et la Colombie occupent la 1re position avec 3 pts, en attendant leur confrontation dimanche, alors que la Pologne et Tahiti sont derniers avec zéro point et se rencontrent dimanche aussi.

**LIGUE RÉGIONALE DE OUARGLA:  
Les clubs de la région  
Sud-est menacent  
de boycotter le  
championnat national**

Les clubs de la région Sud-est, relevant de la division nationale amateur et de l'inter-régions, menacent de boycotter le prochain championnat national pour exprimer leur refus de la décision de la Fédération algérienne de football (FAF), lors de son assemblée générale, de créer deux nouveaux groupes en championnat inter-régions (Sud-est et Sud-ouest), selon un communiqué rendu public dimanche.

Sanctionnant une récente réunion ayant regroupé les représentants des clubs concernés, cette option de boycott de l'édition 2019-2020 du championnat national a été prise pour revendiquer notamment la création d'un groupe du Sud-est en Division nationale amateur, au lieu de la division inter-régions, pour mettre tous les clubs du pays sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'accès aux championnats professionnels (Ligues 1 et 2), a-t-on précisé.

D'autres revendications ont été soulevées, à cette occasion, parmi lesquelles la nécessité d'accorder un soutien financier aux clubs de football en difficultés par les compagnies pétrolières opérant dans le Sud, la réalisation d'un centre de formation et de préparation des équipes nationales dans la région ainsi que l'utilisation des arbitres de la région dans les différents championnats à l'échelle nationale, selon la même source.

Selon le communiqué, ces clubs s'engagent à maintenir leur décision de boycotter le prochain championnat national si jamais les choses n'évoluent pas dans le bon sens et que leurs revendications «légitimes» ne sont pas satisfaites par la FAF.

APS

## CAMEROUN:

**La FIFA exige le paiement des salaires des joueurs**

La Fédération internationale de football (FIFA) a instruit les responsables de la Fédération camerounaise de la discipline (Fécafoot) à l'effet de régler «dans les plus brefs délais» les arriérés de salaires et les primes dus aux joueurs et encadreurs des 24 clubs de première et deuxième divisions du pays, a rapporté hier la presse locale.

Selon la même source, la FIFA, par le biais de sa secrétaire générale, Fatma Samoura, a émis dans une correspondance des réserves quant à la présence à la tête du comité ad hoc en charge du dossier, d'un président de l'un des clubs mis en cause, ce qui constituerait un conflit d'intérêts.

Demandant la désignation à ce poste d'une personne indépendante aux qualifications requises, Fatma Samoura se fait par ailleurs l'écho d'athlètes ayant «subi des pressions afin qu'ils signent un



document confirmant la réception des paiements en espèces», et soutient la proposition de la FIFPro consistant à n'accepter que des relevés bancaires ou une confirmation écrite du joueur, appuyée par un représentant du Syndicat national des footballeurs camerounais (Synafoc) présent lors du paiement de la dette.

La secrétaire générale de la FIFA a demandé, à son correspondant, de soumettre à l'instance internationale «d'ici au 31 mai

2019, un rapport résumant l'état des travaux du comité ad hoc et répondant aux allégations adressées par la FIFPro».

En février dernier, la Fédération des footballeurs et le Synafoc avaient dénoncé «la situation désastreuse» des athlètes dont beaucoup, selon eux, traitent de nombreux mois d'arriérés de salaires, de primes de matches, de signature de contrat et d'entraînement. Selon ces deux organisations, au cours de la saison 2017-

2018, mais aussi en 2018-2019, seuls 8 clubs évoluant dans les championnats professionnels, se sont acquittés desdites obligations de rétribution vis-à-vis de leurs joueurs, alors que les 24 autres doivent encore de l'argent à leurs sociétaires.

La FIFA avait saisi la Fécafoot à la suite de ces révélations, lui demandant de «prendre de manière urgente les mesures nécessaires» pour que lesdits arriérés «soient payés à brève échéance».

Une injonction qui avait abouti à la mise sur pied d'une commission ad hoc en vue de voir clair sur la situation, pour envisager des solutions durables à la situation.

Début mars, et à la suite de trois sessions, Seidou Mbombo Njoya avait rallongé de 15 jours le mandat dudit comité ad hoc qui, à ce jour, n'a pas rendu sa copie.

**LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE  
(FINALE/RETOUR) EST-WAC:**
**Le Gambien Bakary Gassama au sifflet**

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné l'arbitre international gambien Bakary Papa Gassama pour diriger la finale (retour) de la Ligue des champions vendredi prochain entre l'ES Tunis et le WA Casablanca au stade Radès

(22h00). Gassama sera assisté des deux sénégalais Djibril Camara et El-Hadj Malick Samb, alors que le 4e arbitre est le Botswanais Joshua Bondo. Le Zambien Janny Sikazwe a été désigné pour diriger l'équipe de la VAR (Assistance vidéo à l'arbi-

trage). Au match aller disputé vendredi au Maroc, les deux équipes se sont neutralisées (1-1).

Rappelons que l'Espérance, où évolue le milieu international algérien Youcef Belaïli, tentera de conserver son titre.

## FOOTBALL - COUPE DU PORTUGAL (FINALE): Porto de Brahimi échoue face au Sporting



L'international algérien Yacine Brahimi et ses coéquipiers du FC Porto ont échoué face au Sporting en finale de la 79e Coupe du Portugal, perdue à l'issue de la séance de tirs au but (2-2, 5-4 t.a.b.), samedi au stade national du Jamor à Lisbonne.

Ainsi, la saison du FC Porto, champion du Portugal l'année dernière, s'est terminée sans le moindre trophée après avoir perdu les deux finales de coupes face au Sporting et la course au titre en championnat, remporté par le Benfica Lisbonne.

Dans un match à rebondissements qui a souri finalement au Sporting, vainqueur de sa 17e Coupe du Portugal, les coéquipiers de Brahimi ont tout essayé, en vain.

Le milieu international algérien a fait, à l'occasion, son retour dans le onze titulaire, mais sans pouvoir réussir à percer la défense du Sporting qui réalise ainsi le doublé après avoir gagné la Coupe de la Ligue portugaise en janvier, déjà contre le FC Porto (1-1, 3-1 t.a.b.).

Le FC Porto avait pourtant ouvert le score, quand le Brésilien Soares a placé une tête imparable sur un excellent service d'Hector Herrera (41).

L'attaquant a brandi un maillot d'Iker Casillas en célébrant son but pour rendre hommage au légendaire gardien espagnol qui a mis sa carrière entre parenthèses après un infarctus dont il a été victime début mai.

Mais le Sporting a égalisé dans la foulée par l'inévitable Bruno Fernandes dont la frappe à l'entrée de la surface a été déviée dans ses propres buts par Danilo Pereira (45).

L'international portugais a inscrit par ce biais son 33e but de la saison, un record pour un milieu de terrain en Europe.

La seconde période a été à l'avantage du FC Porto mais les «Dragons» n'ont pas réussi à l'emporter malgré deux poteaux par Soares (48) puis Danilo Pereira (90+2). Entré en jeu à la 74e minute, l'attaquant Bas Dost a donné l'avantage au Sporting en se jetant au second poteau pour reprendre du pied droit un centre tendu d'Acuna (101). Néanmoins, Porto est revenu au score sur l'ultime action de la prolongation quand Felipe a repris d'une tête rageuse une remise d'Adrian Lopez (120+1).

Un an après la grave crise interne au Sporting qui a culminé avec l'agression de ses joueurs au centre d'entraînement et une défaite en finale de la Coupe face au modeste Desportivo das Aves (2-1), les Lions ont conjuré le sort, le Brésilien Luiz Phellype inscrivant le tir au but décisif. Arrivé au Sporting en novembre dernier, l'entraîneur néerlandais Marcel Keizer s'est offert son second titre en sept mois. La dernière fois que le club lisboète s'était adjugé la Coupe du Portugal remontait à 2015. Avec ce nouveau trophée, le Sporting a dépassé son adversaire du jour avec 17 titres contre 16, le Benfica Lisbonne détenant le record en ayant gagné la compétition à 26 reprises.

## LIGUE 2: L'ASM Oran plus que jamais à la croisée des chemins

L'ASM Oran est plus que jamais à la croisée des chemins, suscitant souci et inquiétude dans les fiefs de ce club de Ligue 2 algérienne de football qui n'en finit pas de manger son pain noir depuis plus d'une décennie.

L'intersaison dans cette formation, qui a réussi in extremis à sauver sa peau de la relégation lors de l'exercice qui vient de s'écouler, s'annonce chaude et surtout ouverte à toutes les probabilités.

Un véritable danger guette d'ailleurs le club après l'annonce d'un départ collectif de ses principaux dirigeants, à l'image du président du club sportif amateur (CSA), Merouane Beghor, qui s'accroche à sa décision de se décharger de la gestion de la section football et par ricochet du club professionnel.

Cela fait déjà un peu plus de deux semaines que ce responsable a jeté l'éponge préférant se consacrer uniquement à la gestion des quatre sections dont dispose le CSA, mais sans pour autant que l'avenir de la section football, jadis une véritable école de formation des jeunes talents, ne soit tiré au clair.

Certes, l'on a annoncé la tenue pour bientôt d'une assemblée générale des actionnaires pour désamorcer la crise, mais aucune date n'a été encore retenue pour ce conclure duquel dépendrait certainement l'avenir de l'équipe de «M'dina J'dida».

Cette situation plonge dans la panique les amoureux de l'ASMO, craignant que le scénario de l'exercice passé ne se reproduise encore, au moment où le club est censé viser l'accession dès la saison prochaine.

Une ambition certes légitime, de l'avis des observateurs, mais qui est confrontée à la dure réalité du terrain



où le manque d'argent se fait de plus en plus sentir et devient la cause de tous les maux du deuxième club phare de la capitale de l'Ouest.

Tributaire des subventions étatiques, l'ASMO ne parvient plus à voler de ses propres ailes rendant davantage incertain son avenir.

Tout cela s'est d'ailleurs répercuté sur le parcours de son équipe fanion et surtout sur ses jeunes catégories.

Ces derniers étaient pourtant, jusqu'à un passé récent, la fierté de toute la région Ouest vu le nombre impressionnant que le club forme chaque année et duquel puisent justement la majorité des équipes oranaises et même un peu partout dans le territoire national. D'ailleurs, chez les caté-

gories jeunes, les spécialistes notent avec regret qu'il s'agit carrément de l'hécatombe.

Car faut-il rappeler que les équipes n'ont pu dépasser le cap des 8es de finale de la coupe d'Algérie.

Pis, leur niveau a sérieusement régressé.

A présent, tous les espoirs des «Asémites» sont placés sur le wali d'Oran qui avait promis, il y a quelques mois, de faire le nécessaire afin d'assurer au club une source de financement permanente en le mettant dans le giron d'une entreprise économique publique, un pari qui paraît néanmoins difficile à réaliser à l'heure actuelle, estime-t-on du côté de la direction de l'ASMO elle-même.

## LIGUE DES CHAMPIONS (FINALE/ALLER) WAC-EST (1-1): Les Marocains contestent l'arbitrage

La Fédération marocaine de football (FRMF) a officiellement saisi la Confédération africaine (CAF) pour contester l'arbitrage de la finale aller de la Ligue des champions, après le match nul (1-1) du Wydad Casablanca face à l'Espérance de Tunis, samedi à Rabat.

Dans les arrêts de jeu avant la pause, un but d'Ayoub El-Amloud avait été annulé par l'arbitre égyptien

Ghead Grisha pour une faute de main, après un recours à l'assistance vidéo.

«Sur cette décision aberrante, il n'y a aucun critère pour annuler ce but. Le ballon ne touche pas directement le main ou le bras», a critiqué la FRMF dans une lettre adressée à l'instance continentale, estimant qu'après la reprise, un penalty avait ensuite été refusé au Wydad, l'assistance vidéo ayant établi

qu'un ballon litigieux avait touché l'épaule d'un défenseur de l'EST, et non sa main. Pour la FRMF, le geste du défenseur est «déli-béré» pour «tenter de stopper le ballon». «Si on annule notre but pour faute de main, accorder un penalty sur cette situation est plus évident», juge la fédération marocaine, qui demande à la CAF des «propositions de réparations» et des «sanctions» pour les Tunisiens.

Ce match nul conforte les coéquipiers de l'international algérien Youcef Belaïli, tenants du titre, dans leurs espoirs de rejoindre le TP Mazembe de RD Congo, Enyimba du Nigeria et Al Ahly d'Egypte au palmarès des clubs ayant remporté deux fois d'affilée la compétition des clubs phare en Afrique. La seconde manche se jouera le vendredi 31 mai au stade de Radès (22h00).

## AFRIQUE: Le Qatar sera «probablement» la dernière étape de la carrière de Samuel Eto'o

L'ancien international camerounais et actuel joueur du Qatar Sports Club, Samuel Eto'o, a révélé que le Qatar sera «probablement» la dernière étape de sa carrière sportive, mais restera au service de la ligue qatarie de football qui lui a proposé de l'intégrer dans un projet.

«J'ai eu l'occasion de jouer en Europe, au sein des plus grands clubs du monde mais maintenant je compte terminer ma carrière au Qatar.

Les Qataris ont un gros projet dont je veux faire partie.

Mon anglais n'est pas très bon, mais je parle italien et espagnol, et maintenant j'essaie l'arabe», a indiqué Eto'o dont la riche carrière l'a amené dans six pays: l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, la Russie, la Turquie et maintenant le Qatar. Alors que son contrat avec le Qatar Sports Club arrive



à échéance cet été, le quadruple Ballon d'or africain a décidé de terminer donc tranquillement sa carrière du côté de Doha, qu'il a rejoint à l'été 2018, certes

loin du haut niveau sportif qu'il a connu, mais dans des conditions matérielles plus qu'avantageuses.

«Je pense que je vais rester un an supplémentaire au Qatar, et je verrai ensuite. Je suis reconnaissant envers les Qataris de m'avoir donné l'occasion de jouer tout en planifiant mon projet éducatif», a ajouté la légende du football camerounais.

Se révélant également être un entrepreneur de premier plan, en équilibrant ses activités avec ses projets humanitaires, la super star camerounaise qui a fêté ses 38 ans en mars dernier, révèle qu'il se sent bien au Qatar qui va organiser la Coupe du Monde 2022, et Samuel Eto'o, qui a été nommé ambassadeur de la compétition en février dernier, aura certainement un grand rôle à jouer.

## JOVIC NE VEUT PAS DU REAL

Alors que son arrivée au Real Madrid semblait acquise il y a peu, Luka Jovic ne devrait pas rejoindre le club merengue. L'attaquant serbe de Francfort a d'autres priorités. L'affaire était soi-disant réglée, ce n'était plus qu'une question de détails: le Real Madrid et Francfort devaient boucler cet été le transfert de Luka Jovic, aux alentours de 60 millions d'euros. Et pourtant, l'attaquant international serbe (21 ans) ne serait plus du tout en route pour la capitale espagnole. La faute aux nouvelles exigences de l'Eintracht, qui aurait fait monter les prix et exigerait désormais près de 100 millions d'euros, mais pas seulement.



## HARRY KANE DISPONIBLE POUR LA FINALE ?

La presse britannique se fait l'écho de l'optimisme qui grandit du côté de Londres au sujet de la participation d'Harry Kane à la finale de Ligue des Champions. Blessé à la cheville lors du quart de finale aller contre Manchester City, après une violente semelle de Fabian Delph, la saison d'Harry Kane semblait terminée. En fait, l'attaquant anglais tenterait le tout pour le tout à l'entraînement pour pouvoir participer à la finale tant attendue contre Liverpool, le 1er juin à Madrid. Son entraîneur Mauricio Pochettino lui-même a fait part de son optimisme, déclarant que son buteur était "sur la bonne voie". Remplacé avec brio par Lucas, qui a qualifié les Spurs contre l'Ajax, le retour de Kane signifierait pour Tottenham une arme supplémentaire et redoutable pour cette finale exceptionnelle.

## Sadio Mané annonce la couleur pour la finale de la C1

Grâce à une incroyable remontada face au Barça, Liverpool s'est qualifié pour la finale de la Ligue des Champions. Sadio Mané s'est prononcé avant d'affronter Tottenham.

Liverpool part favori face à Tottenham. C'est en tous les cas ce qu'a estimé Sadio Mané. Après l'énorme remontada infligée au FC Barcelone, les Reds de Jürgen Klopp s'apprêtent à défier les Spurs de Mauricio Pochettino en finale de la Ligue des Champions.

Interrogé par Téléfoot, Sadio Mané a annoncé la couleur. « Avant le match (face au Barça), je n'avais jamais vu le coach comme ça. Jürgen Klopp nous a motivés, mais il n'y croyait même pas, honnêtement. La finale c'est un seul match, ce sera différent du championnat. Il ne faut pas se cacher, je crois qu'on est favoris », a-t-il déclaré.



## LES GUNNERS NE LÂCHENT PAS SALIBA !

Selon le média français, Le 10Sport, William Saliba serait bien dans le viseur d'Arsenal. Aucune offre n'aurait encore été transmise au club stéphanois mais les choses avanceraient dans le bon sens indique le site internet de la publication. Le club londonien serait prêt à répondre aux exigences des dirigeants de l'AS Saint-Etienne à savoir un chèque de 30 millions d'euros minimum pour obtenir le joueur. La seconde condition serait que le transfert serait agrémenté d'un prêt d'un an au club vendeur. Celui-ci est coutumier du fait puisqu'il avait réalisé à peu près la même chose lors de la vente de Kurt Zouma à Chelsea. Outre Arsenal, Liverpool et le Benfica Lisbonne suivraient de près le joueur du Forez.

## DAVID SILVA VERS LE QATAR

L'ancien international espagnol David Silva pourrait partir cet été vers le Qatar, où il aurait reçu une belle proposition.

A 33 ans, David Silva pourrait tourner une nouvelle page dans sa carrière en quittant Manchester City après neuf ans passés au club, et s'offrir une retraite dorée. Selon The Sun, l'ancien international espagnol pourrait faire prochainement ses adieux et a la possibilité de plier bagage cet été où un club du Qatar lui aurait fait une belle proposition de deux ans ainsi que 7 millions d'euros à la clé par saison. Le club anglais aurait déjà trouvé le nom de son successeur.



## James Rodriguez a des touches en Premier League

Le Colombien serait dans le viseur d'Arsenal, Liverpool et Manchester United. Alors qu'il va retourner au Real Madrid à la fin de son prêt au Bayern Munich, James Rodriguez ne devrait pas faire de vieux os en Espagne, selon le Daily Express. Les trois clubs anglais auraient l'intention de s'attacher les services de l'ancien Monégasque, auteur de 7 buts et 6 passes décisives en 28 matchs avec le club bavarois cette saison. James Rodriguez n'entrerait pas dans les plans de Zinedine Zidane, le coach du Real Madrid, pour la saison prochaine.



Edité par la SARL  
**DK NEWS**

Directeur général  
**Abdelmadjid CHERBAL**

Directeur de la rédaction  
**Abdelmadjid TAREB**

**RÉDACTION ADMINISTRATION**  
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00»  
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

**PUBLICITE :** S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.47.97/023.38.48.00  
FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - **IMPRESSON :** S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

Lundi 27 mai 2019 / 22 Ramadhan 1440 - N° 2225 - 6<sup>e</sup> année

## CONFÉRENCE DE LA LIGUE ISLAMIQUE MONDIALE

### Le ministre des Affaires religieuses en Arabie Saoudite

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmahdi prendra part aux travaux de la conférence de la Ligue islamique mondiale (LIM), sur les "Valeurs de modération dans les textes du Coran et de la Sunna", prévue du 27 au 29 mai en Arabie Saoudite, a indiqué dimanche un communiqué du ministère. Les participants débattront, lors de cette rencontre, de plusieurs sujets, dont les "repères et fondements de la modération en Islam" et les "valeurs morales et humaines en Islam". Cette conférence se veut une opportunité pour présenter des expériences et des programmes pratiques portant sur le renforcement de la modération au sein des sociétés musulmanes et le message de communication civilisationnelle.

## DU 27 AU 31 MAI Assemblée générale du programme ONU-Habitat à Nairobi

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud prendra part, à partir de lundi à Nairobi (Kenya), aux travaux de la première session de l'Assemblée générale du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), indique, dimanche, un communiqué du ministère. Selon la même source, la rencontre qui se tiendra, à partir de lundi 27 mai jusqu'au 31 mai, sera placée sous le thème «L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés». À l'ordre du jour de cette 1<sup>re</sup> session de l'AG du programme ONU-habitat, figurent l'élection de ses membres et des membres de son Conseil exécutif ainsi que la programmation de réunions, de séances de dialogue de haut niveau et d'expositions en rapport avec le thème principal de l'Assemblée, conclut le communiqué.

## ALGER

### Lancement de la 16<sup>e</sup> édition du Prix international d'Alger de récitation du saint Coran

La 16<sup>e</sup> édition du Prix international d'Alger de récitation, de psalmodie et d'exégèse du Saint Coran a débuté, samedi soir, au Palais des expositions Pins-maritimes (Alger) avec la participation de 50 pays arabes et musulmans et des communautés musulmanes établies dans les pays occidentaux et africains.



La cérémonie d'ouverture officielle du concours qui s'étalera jusqu'au 31 mai en cours, a été présidée par le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmahdi, en présence de membres des deux chambres du Parlement, des ministres et des membres du corps diplomatique accrédité en Algérie, ainsi que des représentants de l'Armée nationale populaire (ANP).

Dans son allocution à cette occasion, M. Belmahdi a mis en avant la participation de plusieurs pays avec leurs meilleurs récitateurs dans ce concours, ajoutant que «l'Algérie est devenue une destination des gens du Coran particulièrement lors de ces dix derniers jours du mois sacré».

Après avoir rappelé l'engouement des enfants de ce pays pour les sciences du Coran à savoir, la récitation, la psalmodie et l'exégèse, le ministre des Affaires religieuses a affirmé que «l'Algérie n'a ménagé aucun effort en

matière d'enseignement du saint Coran et de réalisation de différentes structures, centres et instituts islamiques», ajoutant que «ce prix se veut une occasion pour l'enseignement du Coran, la transmission de ce message civilisationnel et la glorification du Saint-Coran».

«Le Coran illumine le chemin de l'Homme et apaise les esprits», a-t-il poursuivi. La 16<sup>e</sup> édition a été marquée par la participation de la Nouvelle-Zélande en tant qu'invitée d'honneur, et ce «en guise de solidarité avec nos frères musulmans, victimes de l'attentat terroriste ayant ciblé deux mosquées néozélandaises».

Rappelant les étapes importantes franchies depuis l'institution de ce prix en 2003 jusqu'à ce jour, M. Belmahdi a souligné que «l'Algérie a mobilisé tous les moyens pour organiser ce concours chaque année». Ce prix qui concerne les sciences du saint Coran (récitation, psalmodie et exé-

gèse) vise à honorer les gens du Coran, diffuser les connaissances relatives à la psalmodie, inculquer l'amour du Coran chez les enfants et la découverte des jeunes talents.

Un concours national d'encouragement des jeunes récitateurs du Coran sera organisé en parallèle au profit des enfants de moins de 15 ans. Institué en 2003, le prix international d'Alger de récitation, de psalmodie et d'exégèse du Coran, se veut une tradition à perpétuer, à travers laquelle des récitateurs venus de plusieurs pays musulmans concourent à un même but et traduit l'attachement du peuple Algérien à ce livre sacré et à sa religion.

Des présents seront remis aux lauréats de ce concours, lors d'une cérémonie prévue le 27 Ramadhan à la Grande mosquée d'Alger. La cérémonie a vu la distinction des deux savants Mohamed Salah Seddik et Djelloul Belkacem en hommage à leurs contributions en la matière.

### EXAMENS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE : Un dispositif sécuritaire spécial mis en place par la Gendarmerie nationale

Un dispositif sécuritaire spécial encadrant le déroulement des examens de fin d'année scolaire dans ses trois paliers (primaire, moyen et secondaire) a été mis en place par la Gendarmerie nationale, a indiqué hier un communiqué du Commandement de la Gendarmerie nationale.

«Dans le cadre de la sécurisation du déroulement des examens de la fin de l'année 2019 de ses trois paliers (primaire, moyen et secondaire), en coordination avec le ministère de l'Éducation nationale, le Commandement de la Gendarmerie nationale a mis en place un dispositif sécuritaire spécial pour la réussite de ces rendez-vous scolaires en réunissant les conditions nécessaires selon le calendrier suivant: l'examen du certificat de l'enseignement primaire, prévu pour le 29 mai 2019, l'examen du certificat de l'enseignement moyen, prévu du 9 au 11 juin 2019 et les épreuves du baccalauréat fixées du 16 au 20 juin 2019», précise la même source. Dans ce sens, «un plan spécial de terrain a été mis en place pour la réussite de cette opération par la mobilisation des moyens humains et matériels pour garantir le bon déroulement de ces examens au niveau des 48 wilayas, à travers notamment la sécurisation des centres d'examen et leurs périmètres,

qui se situent dans le territoire de compétence de la Gendarmerie nationale», ajoute le communiqué. Le plan spécial prévoit également d'escorter et protéger l'opération de distribution des sujets des examens, à partir des directions d'éducation aux centres d'examen, garantir la protection et l'escorte des sujets transportés par avion au profit des centres d'examen se trouvant dans les zones du sud et le grand sud et sécuriser et transporter les feuilles de réponse, à partir des centres d'examen aux directions d'éducation et des directions d'éducation aux centres de correction». «Cette opération sera accompagnée d'activités de communication et de sensibilisation aux profits des scolarisés, exécutées par les unités spécialisées de la Gendarmerie nationale (unités de sécurité routière, brigades de protection des mineurs) en garantissant la sécurisation du périmètre où se trouvent les scolarisés», explique-t-on. Le numéro vert 10-55 reste au service et à la disposition des citoyens pour demander secours, assistance et intervention, en cas de nécessité ainsi que le site «Tariki» (via le web, l'application et la page Facebook) pour s'informer de l'état des routes en plus du site de la pré-  
p l a i n t e  
«https://ppgn.mdn.dz».

## MDN

### LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE Quatre narcotrafiquants arrêtés et 250 kg de kif traité saisis à Tlemcen

Quatre narcotrafiquants ont été arrêtés et 250 kilogrammes de kif traité saisis, lors d'une opération menée samedi par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) à Tlemcen, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement de l'Armée nationale populaire a arrêté, le 25 mai 2019 à Tlemcen (2<sup>e</sup> Région militaire) en coordination avec des éléments de la



Gendarmerie nationale, 4 narcotrafiquants et saisi 250 kilogrammes de kif traité», précise la même source. Dans le même contexte, des éléments de la Gendarmerie nationale «ont intercepté, lors de deux opérations distinctes à Tlemcen (2<sup>e</sup> Région militaire) et Béchar (3<sup>e</sup> Région militaire), 5 narcotrafiquants en leur possession un kilogramme de kif traité et 210 comprimés psychotropes». Par ailleurs, un détachement de l'ANP «a arrêté, à Djanet (4<sup>e</sup> Région militaire), 4 orpailleurs et saisi 5 groupes électrogènes à Tlemcen (2<sup>e</sup> Région militaire) et Béchar (3<sup>e</sup> Région militaire), 5

### COLLISION ENTRE DEUX BUS DE TRANSPORT URBAIN À ORAN : 22 blessés, dont trois en état critique

Une collision entre deux bus de transport urbain, survenue samedi près de l'Université des sciences et technologie d'Oran (USTO-Mohamed Boudiaf), a fait 22 blessés, dont trois se trouvent dans un état critique, a indiqué hier la direction locale de la Santé et de la Population (DSP). «Le bilan définitif de cet accident est de 22 blessés, dont trois dans un état critique ont été maintenus sous surveillance médicale à l'EHU 1<sup>er</sup> novembre d'Oran», indique un communiqué de

la DSP. «Les autres blessés ont quitté l'établissement hospitalier après avoir reçu les soins nécessaires», ajoute le texte. La DSP d'Oran a, par contre, démenti les informations ayant fait état de deux décès. L'accident survenu entre deux bus assurant les lignes 11 et 51 près de l'entrée de l'université USTO-MB a suscité une vague d'indignation chez les étudiants et les enseignants, qui ont organisé hier matin un sit-in sur le lieu du drame pour dénoncer le comportement irres-

ponsable des conducteurs de ces moyens de transport qualifiés de «bus de la mort». Les protestataires étaient unanimes à considérer que le bilan de cet accident aurait pu être plus lourd s'il s'était produit un jour de forte affluence des étudiants.

Sur les réseaux sociaux, de nombreux citoyens ont exprimé également leur indignation, appelant les responsables du secteur et les autorités locales à prendre les mesures pour mettre un terme à ce genre d'accidents. Ils ont égale-

ment dénoncé les conditions désastreuses dans lesquelles les opérateurs privés assurent leurs missions et les risques auxquels sont exposés les usagers au quotidien à bord de ces bus qui ne respectent pas les normes les plus élémentaires de sécurité. Les très nombreux citoyens ayant réagi aux vidéos de cet accident, partagées sur la toile, ont insisté sur l'intervention des pouvoirs publics pour réorganiser le secteur des transports à Oran pour éviter le pire à l'avenir.